



# Les centres de vacances au coeur de la dynamique des territoires

8<sup>ème</sup> édition du colloque vacances enfants - ados



Jeudi 28 novembre 2019

FIAP  
30, rue Cabanis, Paris 14<sup>e</sup>

Actes réalisés par  
l'Union Nationale des Associations  
de Tourisme et de plein air

**UNATO**  
Le tourisme  
au service des hommes et des territoires



# Les centres de vacances : au coeur de la dynamique des territoires

Depuis huit ans, l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT), anime un colloque réunissant les professionnels des colonies de vacances et des accueils collectifs de mineurs.

En 2019, l'UNAT a souhaité, par ces échanges et ces débats, s'interroger sur les retombées de l'implantation des centres de vacances sur les territoires. Ce colloque a donc eu pour objet d'aider les professionnels à valoriser leurs impacts sociaux, économiques, culturels et environnementaux auprès de leurs partenaires et des institutions. Ces données qualitatives seront mises en perspective sous un angle quantitatif à l'occasion de la neuvième édition du colloque vacances enfants-ados.

Dans une société où l'accès aux vacances reste un défi, les centres de vacances participent au vivre-ensemble et au faire-ensemble et sont pour beaucoup de territoires des acteurs dynamiques indispensables à leur attractivité.

Ce colloque a permis aux acteurs de l'éducation populaire et du tourisme social de démontrer qu'ils continuent d'apporter des réponses concrètes aux enjeux actuels de notre société.

## Dans la même collection...



**Les colos, un enjeu pour la jeunesse**

Novembre 2015



**Mutualiser et coopérer : expériences et réussites**

Novembre 2016



**Les colos : de l'image à la promotion**

Novembre 2017



**Temps et séjours collectifs : Une complémentarité au service de la cohésion sociale**

Novembre 2018

En libre téléchargement sur : [www.unat.asso.fr](http://www.unat.asso.fr), rubrique «[Toutes nos publications](#)»



<b>Ouverture du colloque</b>	<b>p6</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Par <b>Guillaume MOUSSET</b>, <i>FIAP Jean Monnet</i></li> <li>▣ Par <b>Michelle DEMESSINE</b>, <i>Présidente de l'UNAT et ancienne ministre</i></li> </ul>	
<b>Introduction</b>	<b>p12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ <b>Louis FENELON-MICHON</b>, <i>(VVL), UNAT</i></li> </ul>	
<b>Le contexte macro-économique des centres de vacances</b>	<b>p13</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ <b>Simon THIROT</b>, <i>Délégué général de l'UNAT</i></li> </ul>	
<b>Impacts sociaux, impacts économiques : Approche croisée des experts</b>	<b>p14</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ <b>David COSTE</b>, <i>Directeur du cabinet de conseil «Mission Tourisme»</i></li> <li>▣ <b>Gilles CAIRE</b>, <i>Maître de conférence en sciences économiques et sociales - Université de Poitiers</i></li> </ul>	
<b>Table ronde « Illustration des impacts : l'exemple de trois centres de vacances »</b>	<b>p22</b>
<p><b>Animée par Louis FENELON-MICHON</b>, <i>(VVL), UNAT</i></p> <p>Avec la participation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ <b>Éric MARIANNE</b>, <i>Directeur du centre PEP 85, Le Porteau</i></li> <li>▣ <b>Olivier BERNARD</b>, <i>Directeur du centre Turmelière</i></li> <li>▣ <b>Geoffrey JOLY</b>, <i>Responsable de Lamaisondici, pôle EEDD</i></li> </ul>	
<b>Les Conventions Territoriales Globales</b>	<b>p34</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ <b>Laëtitia VIPARD</b>, <i>Responsable du Pôle Famille, Enfance, Jeunesses de la CNAF</i></li> <li>▣ <b>Fred LATOUR</b>, <i>Directeur adjoint de la CAF 92</i></li> </ul>	
<b>Ateliers : Comment identifier, valoriser et favoriser l'émergence d'impacts sur les territoires ?</b>	<b>p36</b>
<b>Grand témoin - les centres de vacances facteurs de cohésion des territoires</b>	<b>p40</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ <b>Michel FOURNIER</b>, <i>Vice-président de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF), Maire de la commune des Voivres (88)</i></li> </ul>	
<b>Le point de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)</b>	<b>p44</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ <b>Marc ENGEL</b>, <i>Chef du bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales (DJEPVA)</i></li> </ul>	
<b>Conclusion</b>	<b>p46</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Par <b>Louise FENELON-MICHON</b> <i>(VVL), UNAT</i></li> </ul>	
<b>Annexes</b>	<b>p47</b>

# Ouverture

**Guillaume MOUSSET**

Directeur Marketing et Développement  
du FIAP



Je vous souhaite la bienvenue au FIAP et remercie l'UNAT de lui avoir renouvelé sa confiance pour accueillir ce 8e colloque. Le FIAP, qui est un acteur très implanté dans son territoire, est très heureux de vous recevoir.

Comme en témoignent ces images, le FIAP est un lieu hybride, centre d'accueil pour les groupes scolaires, un centre de séminaire et une auberge de jeunesse. 1000 groupes sont accueillis ici chaque année. Notre premier impact territorial est économique. À Paris, le premier secteur d'emploi est le tourisme et le FIAP y contribue à sa modeste mesure. La part des jeunes mineurs, scolaires ou en centres de vacances, n'est pas négligeable dans cette manne économique. Il est regrettable que les institutionnels, comme l'Office de tourisme de Paris, le comité régional du tourisme ou Atout France, intègrent peu le segment des groupes scolaires dans leurs plans d'action. Il revient aux acteurs du tourisme social d'insister auprès des instances pour qu'elles les valorisent davantage, car ils sont très importants pour la ville.

Au-delà de l'impact économique, le FIAP et ses activités sont au cœur de la ville et du quartier, et influe au plan social et culturel, en s'affirmant, depuis sa création en 1968, comme un lieu d'échanges interculturels et entre les jeunes du monde entier. La programmation culturelle du FIAP est imaginée en fonction de cet engagement territorial. Il propose toute l'année des concerts, des expositions, des ateliers manuels (broderie, couture, etc.) ou des activités corporelles comme le yoga. Cette programmation est sous-tendue par l'idée de faire interagir les jeunes hébergés au FIAP, mais également d'inviter les habitants du quartier pour qu'un lien puisse se tisser. Cette volonté permet de très belles rencontres.

Dans cet esprit, la journée Viva Madiba, organisée le 5 décembre, date anniversaire de la mort de Nelson Mandela, commémore son action en associant une école du quartier, rue d'Alésia. Les enfants interviennent sous forme de poèmes, de slam ou de saynètes de théâtre, et partagent avec tous les participants l'œuvre de Nelson Mandela.

Le FIAP vous souhaite un excellent colloque.



**Michelle DEMESSINE**  
Présidente de l'UNAT,  
Ancienne Ministre du Tourisme



Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs, chers partenaires, chers amis,

C'est une nouvelle fois un grand plaisir de vous retrouver au FIAP Jean Monnet, et une grande émotion de me trouver dans ce si bel établissement qui symbolise les valeurs que l'on représente, ici au cœur de Paris, et au cœur de la France, première destination touristique au monde.

Je remercie les équipes pour leur accueil et Monsieur le Directeur qui nous a si bien reçus ce matin, à l'occasion de ce colloque sur les vacances des enfants et des adolescents. Il s'agit cette année de sa 8e édition, ce qui en fait un rendez-vous annuel important pour le secteur des accueils collectifs de mineurs ; votre présence massive, réjouissante, le prouve.

Je veux remercier tous les organisateurs qui ont œuvré pour que tout se déroule parfaitement : tous les membres du comité de pilotage emmenés admirablement par notre amie Louise FENELON-MICHON, que je félicite pour son travail. Vous le savez, ce sont des professionnels, qui donnent de leur temps pour animer le secteur et le réseau, aux côtés de l'équipe salariée de l'UNAT que je tiens à saluer.

Je vous remercie également toutes et tous de prendre une journée pour venir échanger avec vos collègues. Il n'est pas toujours simple de « lever la tête du guidon ». Mais c'est nécessaire pour se poser les bonnes questions et imaginer les colos de demain, ce qui nous occupera toute la journée.

Je dois excuser Monsieur le Ministre de la Jeunesse et de la Vie associative, Gabriel Attal, retenu ce matin au Sénat pour la discussion du projet de loi de finances. Je veux saluer l'intérêt qu'il porte à ce secteur et à toutes celles et ceux qui œuvrent pour le départ des enfants et des adolescents en vacances. Je salue la présence de son nouveau conseiller Benoît COQUILLE, à qui je souhaite la bienvenue.

Avec les équipes de Mathias LAMARQUE à la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), nous avons des interlocuteurs opérationnels de grande qualité. L'écoute de qualité au sein de l'exécutif, est une condition nécessaire à l'impulsion et au maintien d'une dynamique collective porteuse de résultats concrets.

Il y a 30 ans, en 1989, par un vote de l'Assemblée générale des Nations Unies, le monde se dotait d'un nouveau texte fondamental, future base de l'action de l'UNICEF : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il s'agit aujourd'hui du traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié de l'histoire.

Ses principales dispositions reconnaissent des droits civils, économiques, sociaux et politiques aux enfants. Mais également des droits culturels. En effet, l'article 31 de la Convention reconnaît « le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique ». Ce texte est majeur pour nos activités et nous ne devons jamais oublier de le rappeler.

Acteurs au quotidien des vacances et des loisirs, nous avons conscience de son importance pour le développement et l'épanouissement de nos enfants. Mais ce texte nous rappelle la portée universelle et intemporelle de l'engagement en faveur du repos et des vacances. Ne l'oublions jamais.

Toutefois, regardons également vers l'avenir! Demandons-nous ce que nous pourrions y ajouter, comme le droit de vivre dans un monde dont la nature est respectée et protégée. En effet, face aux défis de notre époque, la prise de conscience écologique de génération tout entière est une marque d'une jeunesse citoyenne du monde qui partage des valeurs fondamentales universelles. Ce rapport à la nature et cette ouverture d'esprit doivent dès à présent, impérativement, irriguer nos projets d'éducation populaire.

Chaque saison, chaque mois, chaque jour, vous vous efforcez de déployer des projets éducatifs toujours plus ambitieux, renouvelés et de qualité. C'est un tour de force, car vous évoluez dans un écosystème en pleine mutation et qui, depuis huit ans, est sur une mauvaise pente et connaît une baisse du nombre de départs. Loin de vous décourager, vous regardez en face cette réalité pour y apporter les meilleures réponses possibles.

Recrutement, rapport qualité/prix, patrimoine, les difficultés ne manquent pas ; et pourtant vous continuez à vous battre pour l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture.

Il y a un an, ici même, je réaffirmais le rôle de l'UNAT à votre service : celui d'être votre porte-voix auprès des acteurs institutionnels, des décideurs publics, des parlementaires et du gouvernement.

Entretemps, nous avons signé une convention avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), dont je salue les représentants présents aujourd'hui, avec qui nous partageons l'idée que les vacances sont un levier important de transformation sociale et de réduction des inégalités, notamment en resserrant les liens familiaux, en favorisant l'autonomie des enfants, des ados, et même des adultes.

Il y a un an, je vous disais également que notre plaidoyer n'a de sens que s'il correspond à votre réalité de terrain, à vos problématiques et à vos interrogations concrètes ; et qu'il ne fonctionne que s'il s'inscrit dans une démarche collective, porteuse de sens.

Nous nous sommes efforcés d'appliquer cette méthode et cet état d'esprit aux sujets dont nous nous sommes emparés en 2019.

Je prendrai deux exemples :

Vous faites face à des difficultés importantes de recrutement d'encadrants Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD). Cela peut mettre en péril des séjours parfois complets et cela est source d'innombrables nuits blanches pour vous et vos équipes.

“

*Regardons également vers l'avenir! Demandons-nous ce que nous pourrions y ajouter, comme le droit de vivre dans un monde dont la nature est respectée et protégée.*

Michelle DEMESSINE

”

“

*Recrutement, rapport qualité/prix, patrimoine, les difficultés ne manquent pas ; et pourtant vous continuez à vous battre pour l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture.*

Michelle DEMESSINE

”

En lien avec la Jeunesse au plein air (JPA), nous avons saisi le Ministère en proposant des évolutions et des pistes de réflexion. Rien n'est réglé à ce jour, mais l'administration a été particulièrement réactive en demandant aux directions départementales de faire preuve de souplesse dans les dérogations délivrées. Ce qui s'est effectivement passé. Le sujet reste néanmoins sur la table dans le cadre d'un groupe de travail et vous pouvez compter sur notre détermination pour chercher des solutions beaucoup plus durables.

L'autre sujet concerne la SNCF. En effet, depuis de nombreuses années, nous interpellons la SNCF sur les difficultés opérationnelles rencontrées par les organisateurs de colos. Nos demandes n'ont pas reçu de réponses, ou très peu. Nous avons alors décidé d'initier une démarche collective avec les autres têtes de réseaux du secteur : la JPA, l'Office, l'UNOSEL et Résocolo, et de rendre publique une liste de problèmes concrets, avec le relais de la presse écrite et audiovisuelle.

Cette mobilisation médiatisée a porté ses fruits. Nous avons pu compter sur le soutien de plusieurs membres du gouvernement, Monsieur Gabriel Attal, Madame Élisabeth Borne, ministre des Transports et Monsieur Jean-Baptiste Lemoine, qui se sont fait l'écho de notre interpellation auprès de la SNCF.

Cette mobilisation médiatisée a porté ses fruits. Nous avons pu compter sur le soutien de plusieurs membres du gouvernement, Monsieur Gabriel Attal, Madame Élisabeth Borne, ministre des Transports et Monsieur Jean-Baptiste Lemoine, qui se sont fait l'écho de notre interpellation auprès de la SNCF.

Depuis, plusieurs rencontres ont été organisées, dont des ateliers de travail. Des évolutions se mettront en place concernant l'outil digital pour les groupes, l'accueil en gare, l'accessibilité des trains ou bien encore l'anticipation des séjours. Tout ne se règlera pas en quelques semaines. Mais ce dialogue est inédit. Nous sommes donc au travail et je ne doute pas que nous réussirons à régler de nombreux sujets. Merci à Isabelle Bascou, directrice du service et des relations humaines, et à Éric Lelièvre, directeur de la relation client à distance, présent parmi nous, pour la qualité de leur écoute et pour la mobilisation exceptionnelle de leurs équipes sur notre dossier.

Enfin, c'est également un travail collectif qui a permis de convaincre de l'utilité de définir juridiquement les hébergements que sont les auberges de jeunesse et de faire rectifier le niveau excessif de la taxe de séjour qui leur était appliquée. Bien que le projet de loi de finances pour 2020 ne soit pas définitivement adopté, je ne pouvais pas ne pas en parler, ici même au FIAP qui sera concerné par cette importante décision dès le 1er janvier prochain.

Pour conclure, je souhaiterais dire un mot sur la thématique retenue cette année par le comité de pilotage du colloque, à savoir l'impact des centres de vacances sur nos territoires, argument majeur que nous devons largement déployer auprès des pouvoirs publics.

55 % des établissements du réseau de l'UNAT sont situés dans des communes de moins de 3 500 habitants. À lui seul, ce chiffre donne la mesure de ce qu'un centre de vacances représente pour son territoire d'implantation : circuits locaux, pérennisation d'emplois non-délocalisables, activité pour les artisans et les commerçants, mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel local, projets éducatifs ancrés dans les territoires... les exemples sont nombreux et ils viendront illustrer toute cette journée de travail.

Vous êtes depuis toujours des acteurs locaux à impacts positifs. Il faut le faire savoir, car c'est dans notre ADN associatif et entrepreneurial !

Posons-nous ici les bonnes questions, regardons attentivement l'évolution du nombre de séjours qui, cette année, pour la première fois depuis huit ans est en légère augmentation (+ 1 %), ce qui est évidemment une bonne nouvelle.

Valorisons aussi les exemples qui fonctionnent dans les territoires.

Il y a un avenir pour les colos dans notre pays.

Cet avenir est devant nous ce matin.

Excellents travaux à toutes et à tous !



*55 % des établissements du réseau de l'UNAT sont situés dans des communes de moins de 3 500 habitants. À lui seul, ce chiffre donne la mesure de ce qu'un centre de vacances représente pour son territoire d'implantation : circuits locaux, pérennisation d'emplois non-délocalisables, activité pour les artisans et les commerçants, mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel local, projets éducatifs ancrés dans les territoires... les exemples sont nombreux et ils viendront illustrer toute cette journée de travail.*

Michelle DEMESSINE



# Introduction

## Louise FENELON-MICHON

Responsable de la commission «vacances enfants-ados» de l'UNAT, Directrice du projet éducatif, de la production et du développement chez VVL



“

Le comité de pilotage de ce colloque s'est fixé pour objectif de vous apporter des éléments positifs, qualitatifs, sur notre implantation sur un territoire.

Louise FENELON-MICHON

”

Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les élu.es, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis,

Bienvenue à ce colloque dont le titre est, cette année, « Les centres de vacances au cœur de la dynamique des territoires ».

Avoir un centre de vacances aujourd'hui est un véritable acte militant pour la plupart d'entre nous, et un acte déraisonné pour certains. C'est aussi une source de revenus. Un des éléments déterminants pour l'intégration d'un centre, sur un territoire, est sa capacité à communiquer sur ses impacts positifs. Ce n'est toutefois pas si simple d'identifier nos impacts et encore moins de les valoriser.

Le comité de pilotage de ce colloque s'est fixé pour objectif de vous apporter des éléments positifs, qualitatifs, sur notre implantation sur un territoire. Il faut connaître les impacts sociaux, économiques et environnementaux, et savoir les développer. C'est pourquoi cette thématique des impacts des centres de vacances dans les territoires a été retenue cette année.

Comme pour communiquer il nous faut des chiffres, nous vous donnons rendez-vous dans un an pour avancer sur cette thématique ; nous avons posé les jalons pour questionner notre secteur et être en capacité d'ici là d'en dresser le portrait.

Pour notre première étape, le présent colloque s'organise autour de plusieurs interventions. Simon THIROT, délégué général de l'UNAT, présentera le contexte macro-économique des centres de vacances. Deux experts apporteront ensuite des éléments, l'un sur les impacts sociaux, et l'autre sur les impacts économiques, Gilles CAIRE et David COSTE.

Après ces apports, lors d'une table ronde nous vous proposerons de vous fournir les exemples de trois centres de vacances, illustrant les impacts concrets de leur implantation sur leur territoire ainsi que leur valorisation. Un débat suivra au cours duquel la salle pourra intervenir.

Pour clore la matinée, nous accueillerons Laëticia VIPARD, responsable du pôle Famille, Enfance, Jeunesse de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et Fred LATOUR, directeur général adjoint de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92), chargé des prestations familiales et de l'action sociale. Ils nous parleront d'un projet, mis en place sur une grande partie des territoires, qui peut être un soutien fort dans la dynamique territoriale des centres de vacances.

Après déjeuner, les ateliers débiteront à 14 heures précises. Nous recevrons en fin de l'après-midi un élu, Michel FOURNIER, vice-président des Maires Ruraux de France, qui nous expliquera sa position et la place qu'il donne aux centres de vacances.

Je vous souhaite de bons travaux et de riches échanges.

# Le contexte macro-économique des centres de vacances

Bonjour à toutes et à tous,

Comme l'ont dit Louise FENELON-MICHON et Michelle DEMESSINE, les chiffres sont éloquentes. Dans le réseau de l'UNAT, plus de 55 % des établissements sont situés dans communes comptant moins de 3500 habitants; les centres de vacances y ont un impact réel, et il est positif.

Grâce à l'outil UNAT Observation qui recense les données du secteur, principalement économiques, que vous fournissez tous les ans, l'UNAT peut asseoir un plaidoyer à jour, et, en lien avec les institutions, la DJEPVA et le ministère, tirer des analyses et dresser des perspectives.

Dans ce réseau recensé par l'UNAT, nous comptons 492 centres de vacances qui accueillent 1,2 million d'enfants et jeunes, ce qui représente 3,5 millions de nuitées sur les 19 millions dans l'ensemble du réseau.

L'impact économique peut parfois être difficile à quantifier, par exemple pour une piscine d'un centre de vacances mis à disposition des enfants des écoles de la commune, ou encore un four à pain utilisé par les habitants du village. La mise à disposition de ces équipements n'est pas quantifiable, mais a pourtant des effets positifs. Le chiffre d'affaires généré par les centres de vacances s'élève à 223 millions d'euros pour un peu moins de 3000 emplois en équivalent temps plein.

Selon les données de la DJEPVA, 81 % du prix du séjour est injecté directement sur le territoire d'implantation du centre de vacances. Cette part se subdivise en trois parties : les frais de pension (46 points), la masse salariale (20 points) et la partie pédagogie/animation (15 points).

En matière d'investissement, également moteur de la dynamique économique des territoires, 12,7 millions d'euros ont été investis en 2018. Ce montant n'est pas à la hauteur des besoins, largement supérieurs, et il est nécessaire de trouver des moyens pour l'accroître. Mais ces investissements concernent des entreprises locales qui travaillent, rénovent les équipements et les centres de vacances, et pérennisent des emplois locaux.

Tels sont les premiers chiffres disponibles, relatifs aux effets des centres de vacances dans un territoire.

La suite des échanges de la journée permettra de mieux appréhender et de témoigner des apports positifs, qualitatifs, des centres de vacances pour un territoire et, inversement, de l'apport des territoires dans le cadre des projets pédagogiques développés.

**Simon THIROT**  
Délégué général de l'UNAT



*L'impact économique peut parfois être difficile à quantifier, par exemple pour une piscine d'un centre de vacances mis à disposition des enfants des écoles de la commune, ou encore un four à pain utilisé par les habitants du village. La mise à disposition de ces équipements n'est pas quantifiable, mais a pourtant des effets positifs. .*

Simon THIROT



# Approche croisée des experts : Impacts sociaux, impacts économiques

Table ronde animée par :

**Louise FENELON-MICHON**

Responsable de la commission «vacances enfants-ados» de l'UNAT, Directrice du projet éducatif, de la production et du développement chez VVL

Avec la participation de :

**David COSTE**

Directeur de cabinet de conseil «Mission Tourisme»

**Gilles CAIRE,**

Maître de conférences en sciences économiques et sociales- Université de Poitiers, président de la SCIC B323, coopérative étudiante de conseils et d'études



**David COSTE**

**David COSTE**

**LES IMPACTS ECONOMIQUES**

Le cabinet d'études « Mission Tourisme » accompagne aussi bien des collectivités territoriales que des acteurs du tourisme social et privé, sur leur réflexion stratégie, notamment dans les périodes de rénovation ou de restructuration de leur offre.

Cet exposé vise, en sept clés, à donner les éléments qui étayent nos dossiers lors de leurs dépôts auprès des collectivités ou des banques à l'occasion de recherches de financements. Il s'agit de présenter l'impact économique des centres de vacances au cœur de la dynamique des territoires.

La première clé consiste à affirmer que les centres de vacances sont des acteurs économiques, malgré les réticences de certains bénévoles de structures d'économie solidaire à l'accepter.

Souvent implantés en zone rurale, ils ont contribué historiquement au développement et à l'aménagement des territoires. Les chiffres fournis par le délégué général de l'UNAT en témoignent. Aujourd'hui, les centres de vacances font partie intégrante de l'industrie du tourisme, par le montant de leur chiffre d'affaires, le nombre de nuitées, le nombre d'emplois, et le poids global de la filière avec ses 492 établissements et ses 40 500 lits touristiques (Observatoire UNAT).

La deuxième clé amène à constater les retombées directes et indirectes des centres de vacances sur les économies locales qu'il s'agisse d'alimentation, de prestations de loisirs, de transports, d'activités médicales.

La force d'un centre de vacances est traduite par la part du coût du séjour qui revient aux acteurs du territoire : l'animation pédagogique en représente 38 %, le transport 33 % et l'alimentation un autre tiers. Selon une étude de l'UNAT de 2016 relative aux villages de vacances, plus de 58 % de l'impact économique retombe à moins de 20 km de l'établissement. Par analogie, il est facile de rapporter la preuve manifeste de l'importance des activités de centres de vacances, liée aux achats des enfants.

Les centres de vacances sont souvent les plus grands employeurs sur les territoires ruraux, avec une main-d'œuvre locale principalement installée à proximité (90 % dans de nombreuses analyses de cas), avec une saisonnalité élargie par rapport à celle des opérateurs de tourisme traditionnels qui ne répondent pas à la même philosophie.

Les retombées fiscales ne sont pas négligeables pour les collectivités, en termes d'impôts divers et variés, les impôts locaux et les taxes de séjour notamment.

Alors que le sujet de la revitalisation des centres-bourgs est à l'ordre du jour, le centre de vacances contribue au développement économique et participe à la dynamique des destinations, à la vie des stations et des centres bourgs.

La troisième clé concerne l'affirmation de la dimension économique du centre de vacances.

Les acteurs des centres de vacances ont toute la légitimité à affirmer ce poids économique. Alors que les saisons touristiques se font plus tendues et que la conjoncture est morose, valoriser l'action des centres de vacances permet une écoute plus attentive des parties prenantes, telles que les banques, les fournisseurs, les salariés, mais aussi les élus. Cette reconnaissance par les élus est importante dans le cadre d'une recherche de financements et de partenariats, par exemple pour un projet de rénovation.

L'apport du centre de vacances en matière de services d'intérêt général, piscine, prêt de matériel, mutualisation avec les services, est difficilement quantifiable, mais accroît le poids économique des centres de vacances.

À cet égard, dans l'hôtellerie de plein air, le label « Camping qualité » et son chapitre Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est intéressant à observer, en mettant en avant le partenariat avec l'office du tourisme, le mécénat, différentes actions développées dans un territoire qui bénéficient au collectif et à la population. Le centre de vacances s'intègre dans cette démarche RSE.

En quatrième clé, les notions relevant du code du Tourisme sont à évoquer également.

La loi NOTRe<sup>2</sup>, la loi Montagne<sup>3</sup> ont réorganisé les rôles des collectivités et la compétence Tourisme. Dans ce nouveau cadre réglementaire, les centres de vacances sont de véritables atouts pour les régions, les départements et les communes.

Le classement en commune touristique ou en station classée de tourisme de la commune d'implantation du centre de vacances lui permet d'obtenir un nombre plus important de fonctionnaires sur la base du taux de lits touristiques par rapport à la population permanente. Inclure et référencer les lits des centres de vacances dans le calcul à effectuer par les collectivités leur permet de bénéficier d'avantages pour son organisation administrative, en bénéficiant d'un surclassement démographique.

De la même manière, les centres de vacances peuvent demander leur classement en nombre d'étoiles, et faire valoir leur démarche auprès de la collectivité. Celle-ci pourra ensuite s'en prévaloir pour prétendre elle-même au classement de la station. Dans un esprit de progression et de partenariat de concert, le centre de vacances peut négocier en parallèle des travaux utiles au centre de vacances, de voirie par exemple.



Alors que les saisons touristiques se font plus tendues et que la conjoncture est morose, valoriser l'action des centres de vacances permet une écoute plus attentive des parties prenantes

David COSTE



2 Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

3 Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne



Les centres de vacances sont souvent les plus grands employeurs sur les territoires ruraux, avec une main-d'œuvre locale principalement installée à proximité (90 % dans de nombreuses analyses de cas), avec une saisonnalité élargie par rapport à celle des opérateurs de tourisme traditionnels qui ne répondent pas à la même philosophie.

David COSTE



La cinquième clé est relative au développement de son ancrage territorial et à la contribution à l'attractivité des destinations

L'ancrage territorial peut parfois faire défaut aux établissements, qui se considèrent davantage dans le champ de l'éducation populaire que dans celui du tourisme et de l'économie. Les centres de vacances peuvent être déconnectés de leur destination, par manque de connaissance des acteurs du tourisme ou de l'office de tourisme territorial, du parc national régional et de leur environnement, ou encore par manque de connaissance des stratégies locales.

Pour pallier cette méconnaissance, le centre de vacances doit s'intégrer dans les schémas de développement touristique portés par les départements ou les régions. Les thématiques de ces schémas cadrent avec l'actualité de l'UNAT et les sujets des centres de vacances. Il s'agit par exemple de la recherche d'un tourisme aux quatre saisons, du slow tourisme, d'activités de pleine nature, de tourisme culturel, de transition énergétique, etc.

Par ailleurs, vous trouverez des synergies avec les destinations en sollicitant des marques et labels tels que Famille Plus, Tourisme et Handicap, Vignobles et Découvertes, Accueil Vélo. Dans ce cas de figure, les destinations ont besoin des centres de vacances et, en retour, les centres peuvent valoriser leur travail et profiter de retombées économiques positives. S'investir dans des réseaux locaux est majeur.

La sixième clé est celle de la communication et de la marque.

La marque est un argument visible et de poids. L'affiliation à un réseau, à une fédération permet de conduire une politique de communication par la marque. L'usage de la marque permet de vendre une destination dans un catalogue et par cela, il contribue à la notoriété globale de la destination et à son attractivité.

La présence de la marque sur les salons nationaux et internationaux, la visibilité de la destination sur les réseaux sociaux, le nombre de brochures éditées sont des atouts pour mettre la destination dans les radars des opérateurs ou prescripteurs, par exemple, dans les dossiers de candidature à une délégation de service public pour montrer comment le centre de vacances contribue à la dynamique de la station. L'engagement du gestionnaire à s'impliquer dans la vie de la station et le programme d'animation est un nouveau critère d'analyse des offres qui apparaît dans les cahiers des charges. C'est le quotidien des centres de vacances, et il faut le faire savoir davantage.

La septième clé est celle de la qualité perçue, à définir comme une question de sémantique et de posture.

Pour affirmer sa dimension économique, le centre de vacances doit choisir les bons termes pour définir sa prestation et valoriser son produit, le secteur et la destination.

Mieux vaut utiliser restaurant, chambres plutôt que réfectoire, dortoir.

De même, à l'occasion d'événements, les gestionnaires doivent travailler la qualité des cocktails et de la prestation (vaisselle, types de collations, tenue des équipes, qualité des supports, développement durable...) pour donner une image de qualité aux activités.

En guise de prospective, les centres de vacances sont un secteur incubateur de produits et de concepts culturels, sportifs, de projets pédagogiques et touristiques, de traditions. Ils participent à la médiation culturelle sur un territoire. Dans cette dynamique, de nombreux opérateurs se sont lancés dans les tiers-lieux et les espaces de coworking, développent des centres de répit, etc. Le centre de vacances possède une capacité à innover et à « accélérer » les territoires. Un travail de réflexion est à conduire pour en profiter.

Les centres de vacances et l'éducation populaire forment le tourisme de demain. Sans premiers départs, sans colonies de vacances, sans classes découvertes, il n'y aura pas de tourisme de demain. La montagne commence à en souffrir. Beaucoup de collectivités territoriales ont identifié cet enjeu ; elles soutiennent à ce titre les investissements des centres de vacances et parfois le coût des séjours (opération premier départ) et le coût global opérationnel, car ces actions auprès des enfants sont un soutien au territoire et à l'économie touristique.

### **Gilles CAIRE** **LES IMPACTS SOCIAUX : L'UTILITE SOCIALE** **TERRITORIALE DES CENTRES DE VACANCES**

L'économie du tourisme est un de mes champs de recherche. Le tourisme social et solidaire et le départ en vacances des Français sont mon sujet depuis plus de quinze années. Cela a débuté avec la caractérisation de l'utilité sociale des associations de tourisme, un thème qui m'a été confié en 2004 par la délégation interministérielle de l'économie sociale.

La porte d'entrée commune de l'économie du tourisme et de l'utilité sociale territoriale des centres de vacances est celle de l'économie sociale et solidaire.

Réfléchir à l'utilité sociale territoriale des centres de vacances pose en premier lieu une question de mot. Le mot « impact » dans l'expression « impact social » ne paraît pas adapté pour deux raisons. La première est la violence et l'immédiateté sous-tendues étymologiquement par le mot impact. L'utilité sociale met l'accent sur quelque chose qui sert, et non pas sur quelque chose qui fracture ou qui change brutalement l'état de la société. Le terme « social » renvoie étymologiquement au fait de ce qui compte, c'est le partage et la mise en commun.

“

En guise de prospective, les centres de vacances sont un secteur incubateur de produits et de concepts culturels, sportifs, de projets pédagogiques et touristiques, de traditions. Ils participent à la médiation culturelle sur un territoire.

David COSTE

”



Gilles CAIRE



Si les questions de la capacité d'un territoire à absorber un nombre de touristes sont extrêmement sérieuses, résoudre les problèmes par une réponse en termes de prix et de restriction d'accès interroge un phénomène de dé-démocratisation du tourisme.

Gilles CAIRE



La deuxième raison est juridique. Depuis la loi de 2014 sur l'économie sociale et solidaire,<sup>4</sup> l'utilité sociale est définie (article 2) et valorisée. Le terme d'impact social recouvre, pour les administrations et les ministères qui l'utilisent, l'idée de financiarisation de l'aide sociale et des « social impact bonds », les contrats à impact social du Royaume-Uni.

Le deuxième élément justifiant l'utilisation du mot « utilité sociale » tient à la période actuelle de fortes critiques du tourisme sur des localisations urbaines ou des espaces naturels en France et à l'étranger. Cette critique a des conséquences sur le tourisme social en termes de critique élitiste du tourisme de masse, et de solutions de quotas et de péages d'accès qui sont proposées. Si les questions de la capacité d'un territoire à absorber un nombre de touristes sont extrêmement sérieuses, résoudre les problèmes par une réponse en termes de prix et de restriction d'accès interroge un phénomène de dé-démocratisation du tourisme. D'autant que les derniers chiffres du ministère du Tourisme montrent un taux de départ en vacances des Français en baisse (57 % au lieu de 63/64 %) en 2017. Il est donc nécessaire de valoriser l'utilité sociale et ne pas évoquer l'impact social, qui peut être négatif, du tourisme social.

Réfléchir sur l'utilité sociale territoriale, en interne, est un outil de délibération, de débat démocratique et progressiste entre les membres de l'association, qui permet de s'approprier collectivement le projet associatif, de prendre conscience et de mobiliser. La réflexion permet aussi l'objectivation du travail réalisé et du travail qu'il reste à faire par rapport au projet initial. C'est utile dans la gouvernance de l'association.

En externe, c'est un outil de plaidoyer pour montrer sa différence et la valoriser, faire connaître le projet associatif auprès des partenaires, le négocier et convaincre les pouvoirs publics locaux, régionaux, nationaux, ou des institutions telles que les CAF, l'Éducation nationale ou des comités d'entreprise.

La loi de 2014 relative à l'économie sociale et solidaire défendue par Benoît Hamon comporte quatre articles intéressants pour l'utilité sociale territoriale et qui concernent directement les centres de vacances.

L'article 2 caractérise l'utilité sociale à partir de trois conditions :

- la prise en compte d'un public en situation de fragilité,
- la lutte contre les inégalités, l'éducation à la citoyenneté, le lien social et la cohésion territoriale,
- le développement durable.

L'article 3 porte sur le guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS); celui-ci est applicable dans toutes les entreprises de l'ESS au 1er janvier 2020. Ce guide est surtout un outil de réflexion pour se poser les bonnes questions. Le législateur n'a imposé aucun label ni indicateur, il a privilégié une approche par l'appropriation du projet de la structure, traduit en termes d'utilité sociale et d'apport en matière d'ESS. Huit thèmes sont déclinés en une centaine de questions.

L'article 11 donne les grandes lignes pour être agréée « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS). Ce label pose un rapport entre l'utilité sociale et l'équilibre économique de la structure, notamment pour accéder à certaines aides publiques ; il induit le plafonnement de la rémunération des dirigeants et pose l'interdiction d'une cotation en bourse.

L'article 15 définit, pour la première fois en France, ce qu'est une innovation sociale. L'innovation sociale est caractérisée soit par des réponses apportées aux besoins sociaux auxquels il est mal répondu par les entreprises du secteur capitaliste ou par les pouvoirs publics, soit par l'adoption d'une organisation particulière pour la gouvernance, les conditions de travail, de financement ou de partenariat.

Pour réfléchir à l'utilité sociale territoriale, il faut commencer par réfléchir au territoire concerné et par le caractériser en le cartographiant à différentes échelles, nationale, régionale, départementale.

La première caractérisation d'un territoire consiste à repérer et à positionner sur une carte tous les acteurs avec lesquels la structure est en contact et à lier les points entre eux. L'intérêt de cette étape est de pouvoir distinguer ce qui ressort du territoire de réception ou d'accueil, le lieu d'implantation du centre de vacances, et du territoire d'émission ou de départ, le lieu d'origine des enfants et des familles qui fréquentent le centre de vacances.

La réflexion sur l'impact social territorial doit inclure le territoire d'émission, qu'il soit national ou resserré sur une commune et prendre en compte les effets en termes d'enfants partis en vacances, d'accompagnateurs, de transports. À cet égard, les effets des départs en vacances ont été étudiés par le Credoc dans une étude de 2010<sup>5</sup>. Il en est ressorti qu'à catégorie sociale et territoire identiques, une personne partie en vacances connaît 30 % de chances de plus d'être satisfaite de son cadre de vie quotidien que celle qui n'est pas partie en vacances. Ce chiffre montre que le regard porté sur son cadre de vie est différent au retour de vacances. Cette quantification pourrait être déclinée quant à l'effet du départ en vacances sur la scolarité des enfants, sur les relations familiales, etc., mais elle reste plus difficile à opérer quand le recrutement est national.

Le deuxième aspect de la caractérisation du territoire — de réception dans les développements qui vont suivre — élargit le territoire administratif au territoire de vie. Le plus souvent, le raisonnement prend en compte les échelons communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux. Les statistiques disponibles sont territorialisées par rapport à ces découpages et les pouvoirs publics se focalisent surtout sur leur territoire. Or, le fonctionnement et les activités d'un centre de vacances débordent largement des frontières administratives, d'autant plus si le centre est situé à la limite d'une région ou d'un département. Les centres de vacances ont intérêt à considérer leur bassin de vie, c'est-à-dire là où circulent et vivent les personnes.



A catégorie sociale et territoire identiques, une personne partie en vacances connaît 30 % de chances de plus d'être satisfaite de son cadre de vie quotidien que celle qui n'est pas partie en vacances.

Gilles CAIRE



<sup>5</sup> <https://www.credoc.fr/publications/enquete-conditions-de-vie-et-aspirations-des-francais-un-desir-de-renouveau-des-vacances-dhiver>



Pour mesurer les effets économiques d'un hébergement touristique sur un territoire, la notion d'effet multiplicateur local, direct et indirect, est utilisée. Ce qui compte n'est pas seulement la mesure des dépenses directement liées aux séjours, mais l'analyse de la destination de l'argent versé par le centre de vacances aux salariés, aux fournisseurs et aux collectivités territoriales.

Gilles CAIRE



Ce raisonnement élargi au territoire de vie s'opère autour de quatre éléments territoriaux. Le territoire statutaire est celui mentionné le cas échéant dans les statuts de la structure à l'article « Objet social ». Le territoire partenarial est mis en évidence par l'ensemble des contrats, conventions, baux et accords informels des partenaires présents sur le territoire de vie. Le recensement numérique de ces partenaires doit inclure la durée et l'intensité du partenariat, son caractère bi ou multilatéral, la réciprocité ou l'unilatéralisme des échanges avec le partenaire, et enfin sur leur gratuité ou leur facturation.

Ces deux premiers éléments de caractérisation identifient le territoire juridique du centre de vacances. Les deux suivants identifient le territoire de circulation des personnes. Le troisième considère le territoire des actions. Il s'agit de répertorier les activités proposées par le centre, en distinguant le fournisseur par catégorie, salariée, bénévole ou prestataire. Cet élément permet de regarder comment circulent les enfants sur le territoire et comment cela se traduit en termes de contacts avec la population du territoire. Le dernier élément caractérise le territoire des participants, c'est-à-dire tout ce qui est lié à la circulation des enfants sur le territoire sans être organisé par le centre. Il s'agit des activités organisées par l'enseignant par exemple ou un autre acteur.

Cet outil de méthode donne une image du territoire de réception ; les quatre cartes ainsi obtenues peuvent être superposées pour mettre en évidence les coïncidences entre chacun des territoires ou l'absence de coïncidence entre eux.

Pour mesurer les effets économiques d'un hébergement touristique sur un territoire, la notion d'effet multiplicateur local, direct et indirect, est utilisée. Ce qui compte n'est pas seulement la mesure des dépenses directement liées aux séjours, mais l'analyse de la destination de l'argent versé par le centre de vacances aux salariés, aux fournisseurs et aux collectivités territoriales. Dans un troisième tour, l'effet économique inclut les fournisseurs des fournisseurs, etc. C'est la maximisation de l'effet circulaire et multiplicateur qui permet, en remontant la chaîne, de donner un rapport de rendement pour un euro investi.

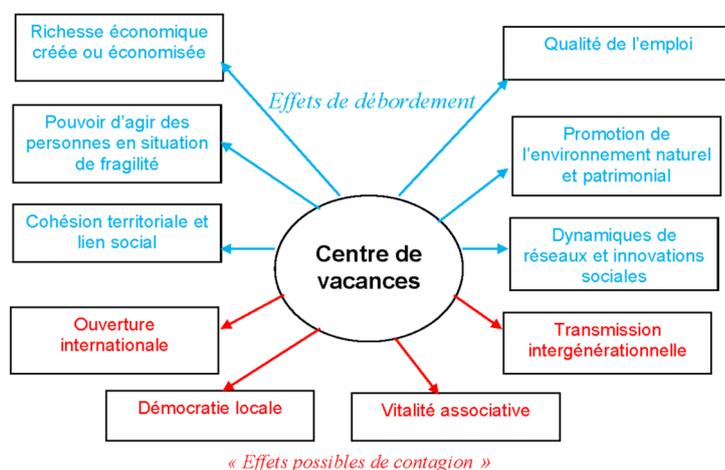
Cet effet de circularité et d'enrichissement peut aussi être interrogé du point de vue social en mettant en évidence, par exemple, les relations sociales des salariés dans leur vie quotidienne et leur impact sur la vie associative du territoire.

En référence au rapport de Jacques Chauvin, rédigé en 2004, sur l'apport social du tourisme associatif,<sup>6</sup> ces effets de circularité et de diffusion pour recenser les apports sociaux territoriaux peuvent être qualifiés et traduits sous deux angles, le débordement et la contagion.

Les premiers effets d'un centre de vacances sont ceux mesurés sur les enfants ou la richesse économique créée ou économisée. L'effet de débordement social sur le territoire est facilement mis en évidence. Les apports sociaux peuvent agir sur les trajectoires professionnelles des salariés des structures concernées, par une reconquête d'un pouvoir d'agir par l'obtention de qualification, et en termes de pérennité du contrat de travail ou de durée de travail.

Des effets sont notés en matière de cohésion territoriale et de lien social par l'intermédiaire d'interactions sur la restauration, sur l'hébergement social d'urgence, sur le prêt d'infrastructures. La qualité de l'emploi vise tout ce qui est salaire, convention collective, sécurité au travail, saisonnalité des contrats, hébergement des saisonniers. La promotion de l'environnement naturel et patrimonial est également concernée. Les centres de vacances engagent des dynamiques de réseaux (office de tourisme, agence départementale et régionale).

L'effet de contagion est plus diffus, avec des conséquences moins faciles à mesurer ; il relève plus de l'atmosphère autour des centres de vacances. Quatre effets de contagion peuvent être mentionnés. L'ouverture à l'international est caractérisée par l'origine des enfants hébergés dans les centres de vacances, qui peut amener à changer le regard des habitants sur d'autres cultures et personnes. L'effet sur la démocratie locale résulte de l'engagement dans la commune et son conseil municipal des directeurs ou des salariés de l'association, influençant la démocratie politique du territoire. La vitalité associative peut être améliorée par l'implication des membres de l'association dans d'autres associations. Enfin, la transmission intergénérationnelle est essentielle, en termes de personnes mais aussi de patrimoine.



En conclusion, la citation d'Albert Einstein paraît adaptée à la situation des centres de vacances : « ce qui compte ne peut pas toujours être compté et ce qui peut être compté ne compte pas forcément ». La première partie de cette phrase renvoie à l'effet de contagion, à l'atmosphère autour des centres de vacances et plus largement à leurs effets sociaux non quantifiables, mais valorisables ; les aspects économiques de l'économie sociale et solidaire sont comptés, mais les phénomènes de gratuité, de coûts évités ne sont pas pris en compte dans le produit intérieur brut alors qu'ils sont primordiaux dans l'éducation populaire.

# Table ronde - Illustration des impacts : Trois centres de vacances en exemple

Table ronde animée par :

## **Louise FENELON-MICHON**

Responsable de la commission «vacances enfants-ados» de l'UNAT, Directrice du projet éducatif, de la production et du développement chez VVL

Avec la participation de :

## **Olivier BERNARD**

Directeur du centre de la Turmelière

## **Eric MARIANNE**

Directeur du centre PEP85, Le Porteau

## **Goefrey JOLY**

Responsable de Lamaisondici, pôle EEDD, ODCVL

## **David COSTE**

Directeur de cabinet de conseil «Mission Tourisme»

## **Gilles CAIRE**

Maître de conférences en sciences économiques et sociales- Université de Poitiers, président de la SCIC B323, coopérative étudiante de conseils et d'études

## **Louise FENELON-MICHON**

Le comité de pilotage de ce colloque a voulu, pour parler des impacts sociaux et économiques des centres de vacances, s'appuyer sur des projets forts qui puissent illustrer et faire réfléchir sur les fonctionnements et susciter des idées. Il a lancé un appel à projets pour identifier des exemples de projets intégrés, source d'impacts social, environnemental, économique et culturel.

Trois exemples ont été retenus, trois centres de vacances complémentaires. Trois vidéos ont été tournées sur place pour faire ressortir l'essence de ces projets. L'UNAT remercie Adrien JIMENEZ et Emmanuelle DESPRES qui se sont particulièrement investis sur ce projet.

## **Vidéo 1 : Château de la Turmelière**

**Château de la Turmelière**

Zone : Territoire rural	Lits : 130
Nombre de JV : 18 100	
Emplois : 11 ETP	
Points forts :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acteur associatif du territoire</li><li>• Démarche développement durable</li><li>• Promotion du patrimoine culturel</li></ul>

## **Louise FENELON-MICHON**

Cette vidéo montre une vie associative riche autour du centre de vacances et une atmosphère culturelle avec des écrivains en herbe, des lecteurs, etc. Quels sont les secrets pour entretenir une telle vie associative autour du centre de la Turmelière ?

## **Olivier BERNARD**

Plusieurs facteurs expliquent la vitalité de la vie associative, le premier étant l'ancrage du centre dans son territoire. Ensuite la gouvernance du centre est particulière. Le centre dépend de la Ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique et est géré par l'association Turmelière. Son siège social est à Liré et son conseil d'administration comprend des membres de droit (la Ligue de l'enseignement) ainsi qu'un collège de personnes morales incluant des associations telles que l'amicale laïque et le centre équestre, et des personnes physiques, adhérentes de nos activités, qui s'impliquent en binôme avec les salariés. Enfin, la vie associative est dynamisée par la permanence des équipes, et notamment de l'équipe pédagogique (cinq personnes) qui représente 4,5 ETP. Cette équipe est dans la continuité des dispositifs d'emploi aidé créé à partir de 1998.

Ces emplois jeunes de l'époque ont été pérennisés : l'action en direction du local mené par les salariés de l'équipe pédagogique représente l'équivalent d'un ETP. (Clubs multisports, nature, café littéraire...) De plus, le projet éducatif écrit en commun avec les administrateurs et les salariés n'est pas étranger à cette vitalité associative, en intégrant une composante tournée vers le local.

### **Louise FENELON-MICHON**

Quel temps accordez-vous à la relation avec les partenaires ?

### **Olivier BERNARD**

Le centre est au carrefour du tourisme, notamment social, mais pas seulement, de l'éducation à l'environnement pour un développement durable, de la pratique sportive et de la pratique culturelle. Il a à cœur d'investir les réseaux. Les équipes passent énormément de temps avec les partenaires qui nourrissent nos projets et en réactualisent les concepts du contenu de nos animations. Les réseaux sont des portes ouvertes sur d'autres partenaires. C'est ainsi que le centre a monté, en partenariat avec l'association La Citadelle, des clubs « nature » sur notre territoire d'Orée d'Anjou. Au sein de l'UNAT, la Turmelière a initié un réseau intitulé Group'Avélo reliant une quinzaine de centre du TSS de la région. Les partenaires sont au cœur du travail du centre.

### **Louise FENELON-MICHON**

Qui est à l'origine des projets culturels ?

### **Olivier BERNARD**

Les projets sont initiés par les partenaires ou par le centre. Ce lieu est celui de la maison natale de Joachim du Bellay. Le projet de l'équipe tire le fil de la lecture — écriture — poésie à partir du thème des exils, présents dans le recueil « Les regrets » de du Bellay. Dès le début du projet, un comité scientifique et un comité de pilotage ont été mis en place avec les partenaires. Des classes Patrimoine littéraire ont été montés, les premières en France; s'y sont ajoutées des résidences d'auteur avec un comité de pilotage intégrant dès l'origine des partenaires du territoire : Education nationale, DRAC, conseil régional, commune nouvelle, réseaux de bibliothèques, structure culturelle de pays, centre social, café — librairies indépendantes... Aujourd'hui, le centre est bien identifié; il est sollicité régulièrement par des partenaires, par exemple la Maison Julien Gracq qui a fait étape au centre pour l'un de ses projets. La gouvernance opérationnelle incluant les partenaires qui est au cœur du projet facilite l'identification du centre.



Olivier BERNARD

## **Vidéo 2 : Centre du Porteau**

**Centre du Porteau**

Zone : Territoire littoral                      Lits : 200

Nombre de JV : 17 000

Emplois : 13 ETP

Points forts :

- Etalement saisonnier de l'activité touristique
- Promotion de l'emploi local
- Démarche d'inclusivité sociale



Eric MARIANNE

#### **Louise FENELON-MICHON**

Le centre a été rénové pour diversifier son activité et les publics accueillis. Qui sont-ils et quelle a été la ligne directrice de la réhabilitation ?

#### **Éric MARIANNE**

Le centre est né dans les années 60 avec une activité tournée vers le tourisme et une gestion de bon père de famille. Il fallait évoluer et l'obligation de la loi Handicap de 2005 a été une formidable opportunité pour le centre. Elle a fourni l'occasion de répondre au projet à l'étude à l'époque avec le réseau des PEP pour accueillir, dans une mission inclusive, tous les touristes. En corolaire, le centre a été rendu accessible et l'équipe a travaillé la polyvalence. Il accueille aujourd'hui un public très large, petite enfance, familles, scolaires, seniors et les personnes porteuses de handicap.

#### **Louise FENELON-MICHON**

Quelles sont les dates d'ouverture du centre ?

#### **Éric MARIANNE**

Le centre est ouvert toute l'année. Les activités sont surtout des activités de plein air. Le centre tourne beaucoup en été et moins hors saison. L'enjeu est de passer à un propos non plus touristique, mais annuel en développant les activités sur l'intersaison, ce qui génère une animation supplémentaire sur le territoire. Le centre se tourne vers le territoire pour rappeler qu'il est ouvert toute l'année pour des animations patrimoine, découverte, etc. ; dans une réciprocité, le centre travaille son utilité sociale sur le **territoire**.

#### **Louise FENELON-MICHON**

Un des éléments forts de ce centre est le recrutement local du personnel. Quel est l'apport de salariés issus du tissu local ?

#### **Éric MARIANNE**

L'impact est fort sur les relations du centre avec la commune. Cela renforce l'ancrage. Mon prédécesseur, il y a plus de quinze ans, était un acteur municipal et a écrit avec la commune cette histoire de longue haleine. Le centre a acquis une sorte de pouvoir d'influence sur la municipalité dans les réunions liées au tourisme ; il a une légitimité. L'animateur du cru embauché par le centre est un ambassadeur pour ses activités. Le recrutement de personnel qui travaille sur le territoire, dans l'ostréiculture par exemple, pérennise un emploi qui existe déjà et permet aux enfants qui viennent au centre de découvrir dans de bonnes conditions cette activité.

#### **Louise FENELON-MICHON**

Le directeur de l'école de surf explique qu'il a développé un partenariat avec le centre. Comment passe-t-on de prestataire à partenaire ? En quoi est-ce un partenariat et quelle est la différence par rapport à un achat de cours de surf ?

#### **Éric MARIANNE**

Talmont-Saint-Hilaire est une station balnéaire. Les prestataires vivaient et travaillaient en fonction de la saison touristique ; le centre est allé les chercher pour monter un partenariat et co-construire un projet autour de l'apprentissage du surf, mais aussi de la transmission de valeurs. Les partenaires viennent sur le

centre et s'investissent au-delà d'un simple cours. L'ancrage territorial est conditionné à l'existence de partenaires. Plus ils sont nombreux, mieux ça marche. Il y a un effet boule de neige à donner et à recevoir ; chacun grandit avec l'autre et c'est un territoire qui s'approprie les choses. Le centre vit désormais au-delà des quatre mois de tourisme classique. Sa reconnaissance en est accrue. Chacun s'implique pour imaginer et développer des activités dans la commune, proche des Sables-d'Olonne. Le Vendée Globe est un événement auquel le centre, situé dans un double bassin de vie, participe.

### Vidéo 3 : Lamaisondici

**Lamaisondici**

Zone : Territoire rural                      Lits : 61

Nombre de JV : 3 900

Emplois : 10 ETP

Points forts :

- Développement durable
- Dynamisation du territoire
- Développement de l'emploi local

#### **Louise FENELON-MICHON**

Quelle est la proportion d'enfants du territoire accueillis par rapport aux enfants venant d'un autre territoire ?

#### **Geoffrey JOLY**

40 % des enfants accueillis viennent des Vosges. Des mini-séjours ont été créés il y a quelques années pour développer l'accueil des enfants de proximité. La tendance s'inverse et de plus en plus d'enfants proviennent du territoire local et non plus de région parisienne. Le centre est proche de la Haute-Saône et de nombreux enfants viennent de ce département limitrophe.

#### **Louise FENELON-MICHON**

Quelle est l'image de la Maison d'ici parmi les habitants du village ? Est-elle bien intégrée ?

#### **Geoffrey JOLY**

Il y a beaucoup d'interactions entre les habitants du village et les enfants, par exemple à l'occasion de jeux de piste à la découverte du village. Le centre est vu comme la colonie de vacances même si le public n'est pas que celui des enfants. L'image est positive auprès de la population.

#### **Louise FENELON-MICHON**

Au-delà de vos partenaires directs, les autres lieux touristiques bénéficient-ils d'un impact positif du fait de la présence du centre ?

#### **Geoffrey JOLY**

Voivres est un tout petit village qui compte deux lieux principaux de vie : le restaurant et la maison associative qui accueille les artisans locaux. Le centre a un impact, car les familles qui accompagnent les enfants peuvent se restaurer **à côté du centre**



Geoffrey JOLY



**Dominique JOSSO**

et la maison d'artisans, ouverte il y a quelques mois, accueille les groupes d'enfants ou les familles. C'est un lieu d'achat de souvenirs. Le centre organise des manifestations ouvertes au grand public, par exemple un concours de soupe, un marché de Noël éco-solidaire ; des adultes qui sont venus enfants au centre fréquentent ces événements et amènent leur famille.

**Louise FENELON-MICHON**

David COSTE, quel commentaire pouvez-vous apporter après ces trois témoignages ?

**David COSTE**

Ces trois bonnes pratiques mettent en évidence la qualité des lieux et la place que ces établissements occupent dans le territoire ainsi que la notion de préservation de patrimoine à laquelle les centres de vacances contribuent. Ces expériences montrent l'expertise et la méthodologie développées qui permettent un rôle moteur et l'innovation dans le territoire.

Ces lieux sont des portes d'entrée vers le territoire pour découvrir un lieu, rencontrer des personnes, ce qui est un atout fort dans le cadre du développement durable. La volonté de mobiliser les parties prenantes, qu'il s'agisse des acteurs économiques, politiques ou associatifs est remarquable tout comme le maintien de métiers traditionnels grâce à l'emploi complémentaire au sein du centre.



## Echanges avec les participants dans la salle

### Patrick DZIURA, membre du bureau AVEA La Poste

Monsieur CAIRE, pourriez-vous indiquer l'intérêt de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour nos structures ?

### Gilles CAIRE

Sur le premier projet de la Turmelière qui implique un collège de personnes morales et des personnes physiques aux côtés de la Ligue de l'enseignement, la SCIC pourrait être pertinente. Cette forme juridique présente l'avantage de fournir un statut commercial, tout en offrant aux sociétaires de la coopérative la liberté de distribuer ou non les bénéfices. Elle est multi partenariale et associe un collège salarié – producteurs notamment pour discuter le projet et / ou intégrer des partenaires, un collège usagers qui pourrait comprendre les parents, les habitants qui pratiquent des activités sur le centre ainsi qu'un collège partenaires publics, notamment les collectivités. Son intérêt est de souder le projet et ses acteurs au plan financier. Chaque sociétaire contribue au capital, qui est commun et pérennise le montage en limitant les reventes de parts sociales à l'extérieur. Ce modèle intéressant est peu développé dans le tourisme.

### Geoffrey JOLY

L'ODCVL est passée du statut associatif au modèle de la SCIC en 2012. Cette transformation a un impact direct sur les salariés grâce au collège dédié ; le travail pour l'avenir est rendu possible avec le collège des partenaires et l'avis des usagers.

### Louise FENELON-MICHON

Gilles CAIRE, quel regard portez-vous sur ces trois expériences ?

### Gilles CAIRE

Ces expériences illustrent bien mon propos de tout à l'heure. Elles suscitent une question et une remarque. Comment l'ostréiculteur combine-t-il son activité et celle d'animateur et y a-t-il un lien avec les groupements d'employeurs ? La transmission intergénérationnelle illustrée par ce retour des enfants sur le centre avec un effet d'entraînement de leurs parents sur le territoire, ou qui reviennent avec leurs enfants, témoignent des effets de très longue durée des centres de vacances sur l'image du territoire et sur la circulation.

### Éric MARIANNE

En réponse à la question sur l'ostréiculteur, le centre est en lien avec l'association Estuaire — qui regroupe les ostréiculteurs de la région — créée spécifiquement pour montrer ce qu'est l'ostréiculture. Un emploi pérenne d'animateur a été créé pour présenter et vulgariser l'information auprès des scolaires. Le centre culturel talmondais s'est monté en association pour travailler avec nous. Comme la saisonnalité existe toujours sur l'ostréiculture ou les marais salants, le centre de vacances les rencontre l'hiver et prépare les animations qu'ils prennent en charge sur les temps scolaires en ouvrant la porte de leurs exploitations. Ils font partie en quelque sorte des animateurs, et transmettent de façon pédagogique leur activité. Ils sont animateurs associatifs et leur prestation est facturée au centre par leur association. Ce montage permet de pérenniser l'emploi.



Comme la saisonnalité existe toujours sur l'ostréiculture ou les marais salants, le centre de vacances les rencontre l'hiver et prépare les animations qu'ils prennent en charge sur les temps scolaires en ouvrant la porte de leurs exploitations. Ils font partie en quelque sorte des animateurs, et transmettent de façon pédagogique leur activité. Ils sont animateurs associatifs et leur prestation est facturée au centre par leur association. Ce montage permet de pérenniser l'emploi.

Eric MARIANNE





Le partenariat a contribué à une diversification des compétences. C'est le même travail partenarial pour les animations à destination des seniors et des personnes en situation de handicap. Le moniteur de surf est, par exemple, formé sur la manière de gérer un handicap et de recevoir une personne atteinte d'un handicap. Il y a un véritable aller-retour entre le centre et ses partenaires.

Eric MARIANNE



#### **Louise FENELON-MICHON**

L'élu talmondais indique que le centre du Porteau a aidé le territoire à améliorer la qualité des prestations des autres structures. Comment interpréter cette déclaration ? Sont-ce vos exigences éducatives qui les ont motivés à faire mieux ou le chiffre d'affaires réalisé avec le centre ?

#### **Éric MARIANNE**

Ce ne doit pas être le chiffre d'affaires, qui demeure modeste. C'est davantage lié au fait que le centre est passé d'une activité touristique (quatre à cinq mois) à une ouverture de sept à huit mois pour les scolaires et que l'activité auprès d'enfants est exigeante. L'enfant interroge ce qui entraîne des remises en cause et change la manière de recevoir. Les groupes comptent une cinquantaine d'enfants. Le partenariat permet d'expliquer à l'animateur associatif comment fonctionne une classe, de transmettre les retours d'expérience pour améliorer les animations et apporter une meilleure réponse. Les méthodes et les façons de faire se co-construisent ainsi. Ce n'est pas la qualité qui a été améliorée par le Porteau, ces animateurs avaient déjà les capacités à transmettre. Le partenariat a contribué à une diversification des compétences. C'est le même travail partenarial pour les animations à destination des seniors et des personnes en situation de handicap. Le moniteur de surf est, par exemple, formé sur la manière de gérer un handicap et de recevoir une personne atteinte d'un handicap. Il y a un véritable aller-retour entre le centre et ses partenaires.

#### **Michel PEYTAUVY, directeur général Agence Nature**

Pouvez-vous préciser quelle est la forme des structures présentées dans les vidéos ? Vous parlez de pérennité, avez-vous une délégation de service public ?

#### **Olivier BERNARD**

Outre l'autofinancement lié à l'accueil des publics, le centre de la Turmelière mobilise différents dispositifs pour assurer son financement. Il n'est pas délégataire de service public ; mais il recourt à diverses formes de conventionnement pour boucler son budget et assurer son équilibre financier. Le centre est inscrit dans une dynamique territoriale qui lui permet de financer un poste dans le domaine du livre et de la lecture en fonds FONJEP sur trois ans ou encore avec le soutien de la nouvelle commune d'Orée d'Anjou. Les six projets de territoire menés par le centre ont été financés à hauteur de 60 % par des subventions ou via des appels à projets (entre 15 à 90 % selon les projets). La situation est très fragile et il faut renouveler les demandes. Le centre a pris le risque de pérenniser les emplois en pariant sur le fait que les relations, par exemple, avec le conseil régional ou la direction régionale des affaires culturelles, ne soient pas remises en cause chaque année. C'est tout l'intérêt de travailler avec eux et de les impliquer dans les comités de pilotage.

#### **Éric MARIANNE**

Le centre du Porteau fait partie du réseau des PEP qui reçoit par le biais de contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) des subsides qui sont reversés aux adhérents. Les postes d'enseignants mis à disposition par l'Éducation nationale pour recevoir d'autres collègues enseignants — comme le mien — sont une autre source de financement.

Cette possibilité va disparaître et il faut pérenniser ces emplois sur le Porteau. Les contrats aidés ont constitué une forme de financement. Chaque année, il faut se reposer la question de la pérennité du projet, c'est un combat de tous les jours et de chaque année pour le conseil d'administration.

**Michel MENARD, secrétaire général adjoint, en charge des vacances, séjours et loisirs éducatifs, Ligue de l'enseignement**

Ces trois films sont porteurs de sens pour montrer l'intérêt des départs en vacances et en classes de découverte, et souligner les enjeux éducatifs et pédagogiques. Ils sont à diffuser et à valoriser dans les réseaux.

La particularité mise en avant est l'ancrage territorial qui fait la force des centres, absolument pas hors-sol, mais bien travaillés avec la population et les élus locaux.

La pérennité des équipements pose problème. Chaque année, des équipements ne sont pas entretenus, ne sont plus conformes aux normes et disparaissent. C'est un point de fragilité important, car l'entretien du patrimoine est indispensable et les soutiens financiers publics rares. Comment financer l'entretien et la réhabilitation des bâtiments ? Qui porte l'investissement ?

**Geoffrey JOLY**

Le centre de lamaisondici a été créé par la commune qui est propriétaire des murs et règle les travaux nécessaires. L'équipe communale est mobilisée en cas de besoin, la municipalité a bien compris l'importance et l'intérêt du centre. Le réseau ODCVL a trois postes de logistique qui ont en charge l'entretien des centres. Le nôtre est encore récent et ne nécessite pas une réhabilitation.

**Olivier BERNARD**

Le château de la Turmelière date de 1887. Des travaux réguliers maintiennent la bâtisse aux normes. Il faut batailler ferme pour obtenir des aides. Quand la chaudière à bois a été installée, en accord avec les enjeux du développement durable promus par le centre, un dispositif dans les Pays de la Loire existait et l'Ademe a soutenu le projet. La chaufferie a intégré un couloir de visite pédagogique pour les enfants avec une vitre permettant de la visualiser. Cela a été beaucoup plus difficile en ce qui concerne la toiture et la taille de pierres, la charpente et son traitement. Le centre a procédé par tranches de travaux. L'aide à la pierre versée par les partenaires initiaux (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Direccte, Jeunesse et sports, CAF) s'est réduite au fil des tranches, faute du maintien des dispositifs pour participer au financement des travaux. La région des Pays de la Loire propose encore ponctuellement des dispositifs de subvention. Un soutien est possible à hauteur de 35 % si le projet est agréé dans le domaine du handicap et celui du développement durable. Pour la dernière tranche des travaux, le centre s'est tourné vers le privé, notamment la Fondation du patrimoine, pour obtenir des moyens. Ces dossiers sont très fastidieux, très chronophages et mobilisent beaucoup d'énergie pour un apport relativement faible (5 % du budget total).

**Louise FENELON-MICHON**

L'élue explique dans la vidéo que les espaces verts sont pris en charge par la commune. Est-ce leur seul apport au quotidien ?



Une chaudière à bois a été installée, en accord avec les enjeux du développement durable promus par le centre, un dispositif dans les Pays de la Loire existait et l'Ademe a soutenu le projet. La chaufferie a intégré un couloir de visite pédagogique pour les enfants avec une vitre permettant de la visualiser.

Olivier BERNARD





Face aux élus et aux besoins de subventions, il faut soit élaborer les éléments de langage adéquat pour valoriser les projets par rapport aux destinations touristiques, soit montrer le bénéfice retiré des projets par les populations locales.

David COSTE



### **Olivier BERNARD**

C'est très récent et cette prise en charge s'explique par l'ouverture partielle du parc du château au public. Jusqu'à fin 2018, le site comptait un établissement médicosocial. Son départ a posé la question de l'entretien des extérieurs, jusque-là mutualisé. C'est ainsi que la commune a conventionné avec le centre en contrepartie d'un accueil des centres de loisirs et des scolaires. Cet état d'esprit est très intéressant, car chacun trouve un intérêt au fonctionnement de ce lieu. Récemment, les communes se sont regroupées au sein d'une commune nouvelle. Cette nouvelle échelle correspond mieux à nos besoins en termes d'interlocuteurs. Le centre perçoit une aide « Projets associatifs » de l'ordre de 13000 euros par an, soit de 13 à 15 % du budget liée à la vie associative régulière. La prise de conscience de l'utilité sociale territoriale du centre est assez récente chez les élus, et l'enjeu, pour faire progresser ces aides communales, est de bien expliquer nos activités et de faire reconnaître les apports de la structure.

### **Éric MARIANNE**

Au Porteau, l'exemple est différent. En 2005, le centre a profité d'importants financements régionaux pour l'accueil des personnes handicapées, l'État a suivi et la Caisse d'allocations familiales aussi. Le projet de mise en accessibilité a coûté 1,6 million d'euros ; il reste 800000 euros à amortir ce qui bloque le budget des investissements pour un nombre important d'années. L'entretien des lieux est un combat de chaque année. Il faut réinvestir pour respecter les nouvelles normes de protection des personnes ou électriques, répondre aux prescriptions de la commission de sécurité. La surface financière des structures est insuffisante pour absorber ces dépenses, de l'ordre de 30000 euros tous les trois ans. Le centre s'appuie sur le réseau. Mais celui-ci s'est réduit, de 300 à 80 centres en moins de vingt ans.

### **David COSTE**

L'implication locale entraîne un retour sur investissement pour ces trois centres. Les nouveaux projets autour d'une clientèle de proximité, de l'étalement des saisons, l'ensemble de ce travail de médiation et d'appropriation territoriale donnent un début de réponse aux enjeux du modèle économique. Face aux élus et aux besoins de subventions, il faut soit élaborer les éléments de langage adéquat pour valoriser les projets par rapport aux destinations touristiques, soit montrer le bénéfice retiré des projets par les populations locales.

### **Olivier BERNARD**

Pour illustrer ce retour sur investissement d'une intégration locale, c'est en raison du critère de la retombée sur le territoire que la réfection de la toiture du château a bénéficié d'une subvention des fonds européens de 40000 euros.

### **Isabelle MONFORTE, directrice de l'animation des secteurs et programmes, Fédération générale des PEP**

Sur la question de l'investissement global, il faut souligner que l'accueil de populations très différentes produit de nouvelles pratiques et transforme les mentalités, conformément aux valeurs du secteur du tourisme social et de l'éducation populaire. Cet aspect est à valoriser au niveau local, sur le thème de la construction du vivre ensemble et de la cohésion sociale nationale.

### **Georges GLANDIERES, président de l'UNAT Occitanie**

Michel Menard a posé les bonnes questions. Il y a une contradiction entre d'un côté la fermeture des équipements et de l'autre, le manque d'hébergement collectif mis en évidence, par exemple, en Occitanie dans l'étude « Le devenir de la neige et de la montagne ». Les équipements du secteur social et solidaire sont ceux qui permettent le mieux une exploitation lissée des stations. Face à cet état de fait, la question se pose de savoir ce que font les collectivités territoriales autres que la région pour répondre aux besoins d'hébergement collectif. L'Occitanie a mis en place un dispositif pour soutenir l'éducation populaire et spécifiquement l'ingénierie des projets, mais la réponse aux besoins d'investissement reste en suspens.

### **Michelle DEMESSINE**

L'ambiance s'anime sur ce sujet majeur du financement et merci à Michel Menard de l'avoir introduit dans le débat. Le secteur fait face à deux obstacles. Le premier tient à sa visibilité par rapport aux politiques publiques alors même que les retombées des actions et activités des centres de vacances relèvent du service public rendu au pays. Le second concerne l'aide à la pierre qui a pratiquement disparu sauf dans quelques espaces. Quand l'UNAT soulève ce point face aux institutions, il lui est rétorqué qu'il faut s'habituer à cette disparition avec l'idée sous-jacente que l'aide à la pierre n'aurait pas été de bonne gestion. Or vivre avec les seuls financements internes est impossible. L'UNAT combat cette idée et revendique une rémunération de ces apports sociaux territoriaux par ce biais à tous les échelons des collectivités. Les centres de vacances et le secteur social et solidaire en général doivent dépasser le complexe d'être financés par des fonds publics. Les collectivités financent des entreprises et les emplois de leur territoire, issus d'un autre secteur économique.

Il faut garder à l'esprit que les structures du secteur social et solidaire restent soutenues par les collectivités, notamment celles qui restent propriétaires. Or l'impact de la loi NOTRe sur ces collectivités est négatif et conduit à une perte de leurs compétences et à une baisse de leurs moyens. Contre les difficultés qui se profilent, il faut réfléchir aux communautés d'agglomération qui sont compétentes en matière de tourisme, mais manquent d'expertise sur ce sujet. Il appartient aux structures de notre secteur d'aller vers elles et de les aider avec leurs compétences, de montrer leur rayonnement en matière d'emploi et leur utilité sociale territoriale.

### **Gilles CAIRE**

Ce que les pouvoirs publics affirment comme n'étant « plus possible » pour le tourisme social est mis en œuvre pour certains groupes commerciaux détenteurs d'importants moyens. L'aide à la pierre n'existe plus pour les centres de vacances, mais elle existe encore pour les Center Parc, en soutien d'un modèle immobilier porté par des particuliers et non d'un projet touristique. Ce sont les départements qui financent la bulle. L'idéal du Center Parc est de laisser les touristes en vase clos, ils ne sortent pas de la zone pour maximiser les revenus à l'intérieur. Il n'y a aucune utilité sociale territoriale à ces projets, à l'opposé de ce que portent les centres de vacances et le tourisme social. Alors que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) valorise les partenariats, dans ces groupes, ils ne sont qu'externalisation des tâches.



Ce que les pouvoirs publics affirment comme n'étant « plus possible » pour le tourisme social est mis en œuvre pour certains groupes commerciaux détenteurs d'importants moyens.

Gilles CAIRE





Il y a un travail de lobbying et de portage politique à entreprendre, en amont de la rédaction des fiches actions pour rappeler aux collectivités territoriales que le tourisme est aussi de l'immobilier d'entreprise.

David COSTE



### **David COSTE**

Les agglomérations qui ont la double compétence, économique et touristique, oublient dans leurs fiches actions l'immobilier touristique. Elles aideront en revanche l'implantation de l'immobilier d'entreprise. Il y a un travail de lobbying et de portage politique à entreprendre, en amont de la rédaction des fiches actions pour rappeler aux collectivités territoriales que le tourisme est aussi de l'immobilier d'entreprise.

### **Louise FENELON-MICHON**

Aujourd'hui, dans ce colloque, les grands absents sont les élus des territoires de réception même si l'un d'entre eux sera présent à la tribune en fin d'après-midi. Les mobiliser, les intéresser à nos activités est une piste à creuser. Le travail est énorme, mais la première étape qu'est ce colloque doit permettre de faire ressortir l'ensemble des points positifs et de construire un argumentaire solide, des outils de communication et de persuasion. Les éléments chiffrés (chiffre d'affaires, nombre de salariés, etc.) qui seront présentés l'an prochain le compléteront et consolideront les demandes de subventions des structures au plan local.

### **Christian LAURO, Activité Découverte & Nature**

Comment sont arbitrées les venues des différents publics quant aux conflits de cohabitation et d'investissement ou aux conflits d'usage dans des centres de vacances dont la vocation est d'accueillir les enfants ?

### **Éric MARIANNE**

Le centre ne reçoit pas les scolaires en même temps que les autres publics. La saisonnalité des scolaires s'étend du mois de mai à fin juin, celle des enfants en vacances pendant l'été. De septembre à novembre, voire jusqu'à Noël, la population accueillie est différente. Le centre reçoit en septembre et octobre les lycéens et les collégiens, puis les seniors et les publics porteurs de handicap. Les cohabitations ne posent pas difficultés. Les représentations de fin de séjour des jeunes, par exemple musicaux ou de théâtre, ont un public senior. En été, les familles reçues avec les financements de la Caisse d'allocations familiales (VACAF) et côtoient les personnes en situation de handicap ou les colonies de vacances. Chacun est installé dans des espaces différents, et la terrasse où les tables sont dressées fait fonction de place du village. Les contacts se font ou pas. Cette cohabitation montre la vraie vie, avec toute sorte de personnes et un travail de transmission de valeurs est réalisé auprès des enfants sur le handicap. Ce parti-pris combat la sectorisation et l'individualisation, il promeut le vivre ensemble. C'est notre mission de mettre en lien ces publics différents et de faire respecter l'autre. C'est la valeur de mixité portée par les réseaux PEP. Les animateurs sont formés sur ces questions.

### **Bruno COLIN, directeur général ODCVL**

Les personnels sont une valeur ajoutée forte de nos centres de vacances. Le risque de disparition de nos établissements est important et l'accompagnement social du tourisme tend à disparaître. Le danger pèse sur les personnels dont la durée des contrats et la rémunération risquent d'être sacrifiées pour continuer à assurer une certaine accessibilité aux vacances pour le plus grand nombre. Comment faire pour maintenir à la fois la qualité des services et la qualité de vie au travail des salariés ?

### **Olivier BERNARD**

L'équation est posée de façon permanente. La qualité de vie des permanents est liée à la modulation des horaires qui permet de faire face à la saisonnalité. L'anticipation et la prévision d'activité sont deux réponses majeures pour les salariés. Tous ont un congé d'été et pour respecter ce droit aux vacances, c'est une stratégie globale qui est arrêtée, avec, par exemple, un recrutement saisonnier. Le niveau de rémunération est à questionner, notamment pour l'équipe pédagogique, dont le mode de rémunération est lié aux aides qui sont sollicitées. Le travail de fond sur les projets est valorisé; les animateurs sont aussi des chargés de mission pour l'organisation d'événements, par exemple une résidence d'auteur ou un festival, cela a pour effet d'augmenter leurs niveaux de rémunération. La fragilité est réelle, compte tenu des bâtiments et de l'incertitude générale, mais la question de l'humain, de la stabilité et de la qualité de l'équipe, est le moteur du centre. Il faut répondre au défi de la qualité de vie des personnels et éviter une rotation trop importante.

### **Jean-Michel BARREYRE, membre du bureau, UNAT Auvergne Rhône-Alpes**

Comment parvenez-vous à préserver la mixité sociale dans les séjours de colonies de vacances ?

### **Olivier BERNARD**

La mixité sociale ne pose pas toujours de problèmes. Tout dépend de la façon dont l'équipe de direction et de l'animation prépare le projet, s'ils peuvent venir sur place au préalable, et de la manière dont ils se centrent sur la vie du groupe. Le séjour se déroule d'autant mieux que les équipes ont de bonnes conditions de travail. Si la situation n'est pas ou mal préparée, générant des problèmes d'organisation, il y a des tensions. La nature et le nombre des incidents sont aussi à envisager; il faut veiller par exemple à éviter le surnombre d'enfants issus de foyers dans un groupe et travailler avec les organisateurs de séjour en amont.

### **Paul MESTRE, gestionnaire d'ACM dans le Jura, CSE CIC Paris, services enfance & jeunesse**

Notre centre fonctionnait en vase clos avec nos salariés et nous avons la volonté de nous ouvrir sur le territoire pour survivre. Comment transiter d'un public captif à un public ouvert ?

### **Louise FENELON-MICHON**

Cette question de la gestion de centres par les CSE est remontée au moment des candidatures à l'appel à projets effectué par le comité de pilotage du colloque. Veolia a proposé son exemple. Plusieurs CSE sont présents dans la salle et vous pourrez déjeuner à la même table. Beaucoup de problématiques sont communes quel que soit le mode de recrutement des centres de vacances. S'ouvrir et organiser du co-remplissage est une nécessité.

Sans ignorer ni occulter les difficultés auxquelles sont confrontées les structures chaque jour, l'objectif de cette table ronde était d'apporter des éléments de valorisation des activités et des projets des centres de vacances. Les intervenants ont ainsi pu muscler l'argumentaire et l'UNAT les remercie pour leurs présentations et leurs apports.

# Les Conventions Territoriales Globales, outil de pilotage des politiques vacances des Caisses d'Allocations Familiales

Avec la participation de :

## **Laëtitia VIPARD**

Responsable du pôle Famille, Enfance, Jeunesse de la CNAF

## **Fred LATOUR**

Directeur général adjoint de la Caisse d'allocations familiales 92, chargé des prestations familiales et de l'action sociale



## **Laëtitia VIPARD**

La convention territoriale globale (CTG) est impulsée par le réseau des CAF en lien avec les partenaires, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Elle peut être un levier et une forme de réponse pour dynamiser l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil (ex/ crèches ; accueils de loisirs sans hébergement) et le développement de nouvelles offres sur les territoires. Les CTG peuvent être un élément facilitant pour renforcer l'intégration des vacances dans les dynamiques locales et les politiques éducatives territoriales. Cette démarche est un outil pour organiser les ressources sur un territoire en répondant aux besoins et aux priorités identifiées sur celui-ci.

La CTG est une des priorités de la CNAF dans la convention d'objectifs et de gestion signée avec l'État jusqu'en 2022. A minima, 85 % des habitants doivent être couverts par une CTG à l'horizon 2022, la cible haute étant de 100 %.

La CTG part du constat qu'il faut connaître les besoins de la population qui vit sur un territoire et fixer les priorités pour mieux organiser les réponses en termes de moyens et de financements. La CTG s'étend au-

delà du périmètre d'intervention de la CAF ou de la collectivité sur les champs de l'enfance et de la jeunesse. Elle peut par exemple identifier des problématiques d'accès aux droits sur un territoire, de vieillissement de la population, de mobilité, d'accès à la santé etc. et permet d'organiser avec l'ensemble des partenaires (notamment financeurs) les réponses et trouver les moyens adéquats. L'objectif est de relier les acteurs entre eux pour mieux répondre aux besoins des personnes et des territoires. L'intégration des vacances dans une CTG est tout à fait possible et même recommandée.

Au niveau national, 587 CTG sont actuellement recensées : 468 signées en 2019 ; 109 le seront entre 2020 et 2022. La répartition territoriale est équilibrée, moitié en territoires ruraux, moitié en territoires urbains. Elles proposent un cadre d'engagements stratégiques partenarial et territorial assez large autour des thématiques telles que la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, la mobilité, le vieillissement, l'accès aux droits ou encore le numérique.

## **Fred LATOUR**

L'apport de la CTG est illustré par l'exemple de Gennevilliers, ville de 42 000 habitants dans un département qui est le plus petit de France — les Hauts-de-Seine — tout en comptant 1,6 million d'habitants. Ce département comporte des fractures géographiques, avec un Ouest relativement aisé et une partie nord comportant des poches de pauvreté importantes, comptant de nombreuses familles monoparentales et une forte population étrangère. Ces caractéristiques se retrouvent dans le sud du département.

La CAF 92 a noué en 2015 une CTG avec la ville de Gennevilliers en y intégrant un volet Vacances, qui, financièrement parlant, n'est pas majeur dans le budget de la CAF 92 qui s'élève à 245 millions d'euros dont 180 millions d'euros pour la petite enfance. La CTG a pour objectif de s'adapter aux problématiques du territoire sur la base d'un diagnostic partagé. Le constat a été fait que la catégorie des enfants de 0 à 10 ans représente 6 % de la population de la ville de Gennevilliers. De nombreux dispositifs de la Caisse d'allocations familiales sont utilisés : cinq accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont présents sur la ville pour un budget d'un million d'euros ce qui représente 6 % de la dépense ALSH du département. Ces chiffres renforcent le constat du besoin vis-à-vis des jeunes.

La CAF du 92 a fait le choix politique d'octroyer des aides individuelles en réservant sur son budget 5 millions d'euros aux aides directes aux familles dont 2,5 sont attribués aux départs en vacances familiales en 2019. Les vacances familiales favorisent les liens intergénérationnels (parents, grands-parents, enfants), et participent d'une logique d'investissement social surtout dans les zones paupérisées, urbaines ou rurales. Les enfants de famille pauvres doivent avoir accès aux loisirs et aux vacances. Elles sont aussi un soutien à la fonction parentale. La CAF 92 est un contributeur en amont de vos activités.

Fort de ces constats, la CAF 92 a abondé dans le dispositif VACAF, en 2015 à hauteur de 900 000 euros, en 2019, pour 1,1 million avec un budget pour 2020 porté à 1 150 000 euros. En complément de ce dispositif, les associations Secours populaire Français et Secours catholique sont financées à hauteur de 150 000 euros pour les premières vacances d'enfants. La CAF 92 accompagne, sur appel à projets et avec ses travailleurs sociaux, des familles peu autonomes pour des projets vacances en les impliquant en amont, pendant et après, comme des acteurs et non comme des consommateurs.

La ville de Gennevilliers est l'un des plus gros consommateurs du dispositif VACAF, avec 73 familles genevilloises concernées en 2015 sur 1 200 familles parties, soit 6 %. Via son office municipal de loisirs (OML), la ville organise des séjours et octroie des

aides financières pour faciliter le départ d'enfants et de jeunes en colonies de vacances et en séjour. Dans une volonté de doper ces départs, a été mis au point un dispositif contractuel et financier pour mettre en œuvre un tiers payant. La CTG a permis de faire labéliser l'OML au titre du dispositif VACAF en janvier 2016. Cette labélisation a levé les freins à l'inscription des familles via l'OML par le financement direct du projet par la ville et le paiement par la Caisse d'allocations familiales à la ville de la contribution de 70 % — dans la limite de 700 euros par semaine. En 2018, 122 familles ont bénéficié de ce tiers payant et elles étaient 166 au 28 novembre 2019. Le taux des familles genevilloises atteint quasiment les 10 % des séjours ouverts à ce titre.

La CTG n'a pas permis cependant d'apporter une réponse à la demande de la ville relative au financement de la réhabilitation d'un des quatre centres municipaux de vacances dont elle est propriétaire en province. Les dispositifs de la branche famille ne permettent pas cette participation de la CAF 92.

Elle a soutenu en revanche le projet de création d'un ALSH.

Le 3e volet de la CTG sur la thématique Vacances a porté sur l'inscription des enfants en colonies de vacances. À Gennevilliers, le nombre d'enfants partant en colonies de vacances s'accroît constamment. La CAF 92 a inscrit à la CTG l'information, dispensée dans les centres sociaux, sur l'aide financière du dispositif Coup de pouce Loisirs de la Caisse d'allocations familiales, entre 80 et 160 euros selon le quotient familial et l'âge de l'enfant. Le nombre d'enfants partis en vacances grâce à ce dispositif est passé de 200 en 2015 à 320 en 2019.

Ces opérations complètent les dispositifs nationaux. Le million d'euros versé à la ville de Gennevilliers au titre des ALSH fait partie des fonds nationaux pour le fonctionnement de ces accueils. L'attribution des fonds locaux résulte des choix et de la volonté politique de la CAF 92 pour abonder à 50 % les aides financières destinées aux familles à hauteur de 2,5 millions d'euros et de les reconduire en 2020.

## **Louise FENELON-MICHON**

L'UNAT remercie Laëtitia VIPARD et Fred LATOUR pour leurs interventions.

Cette journée est inscrite dans un cycle minimal de deux années et l'UNAT va continuer à travailler, notamment avec la DVEPVA, et à peaufiner ses arguments. L'UNAT va se rapprocher du monde associatif et du Comité national de la Jeunesse et d'associations d'Éducation Populaire (CNAJEP).

# Ateliers : Comment identifier, valoriser et favoriser l'émergence d'impacts sur les territoires ?

Animé par :

**Natacha DUCATEZ**

Chargée de mission de l'Observatoire des Vacances et des Loisirs pour les Enfants et les Jeunes (OVLEJ)

**Olivier BEAUMONT**

Responsable Exploitation et Production chez Temps Jeunes

**Bruno Colin**

Directeur général ODCVL

**Isabelle MONFORTE**

Directrice de l'Animation des Secteurs et Programmes Fédération Générale des PEP

**Pauline FOURCOT**

Chargée de mission Politiques Educatives, Vacances, Loisirs, Culture – PEP Attitude Fédération Générale des PEP

**Romain LAUX**

Délégué régional UNAT Grand Est

**Anne CARAYON**

Directrice générale de la Jeunesse au Plein Air (JPA)

**Ludovic LEGOFF**

Directeur ADN

Les participants ont été répartis dans les ateliers suivants:

Atelier 1 : Les impacts sociaux (emplois, vie sociale etc.)

Atelier 2 : Les impacts économiques et touristiques

Atelier 3 : Les impacts environnementaux (éducation à l'environnement et fonctionnement exemplaire)

Atelier 4 : Les impacts culturels (sports, loisirs etc.)

## Déroulé des ateliers

Afin de faire émerger trois sous-thématiques en lien avec l'objet de l'atelier, chaque participant a été invité à noter son/ses idée(s) sur un post-it. Les sous-thématiques ont ensuite été définies collectivement au vu des idées les plus récurrentes. Enfin, les participants ont développé des actions à l'aide de la matrice suivante:

	Action 1	Action 2
Objectif : qu'est-ce qu'on veut atteindre		
Actions : qu'est-ce qu'on met en place pour l'atteindre		
Echelon : Local / National		
Moyens humains		
Moyens partenariaux (réseau, etc.)		
Moyens techniques ou outils		
Moyens politiques ou plaidoyer		
Moyens financiers		
Moyens organisationnels (groupe de travail dédié, commission, etc.)		
Echéance		
Niveau de « rêve » ou de réalisme		

En fonction du nombre de participants trois ou six groupes ont été constitués par atelier. Chaque groupe a travaillé sur une sous thématique à tour de rôle. Enfin l'ensemble des participants de l'atelier avait pour mission de prioriser les trois actions les plus pertinentes à l'aide de gommettes. Ces dernières ont ensuite fait l'objet d'une restitution en séance plénière.



## Atelier 1 : Les impacts sociaux des centres de vacances (emplois, vie sociale etc.)

Les sous-thématiques retenues sont la mixité, l'emploi et la vie locale.

Animé par :

**Natacha DUCATEZ**

**Olivier BEAUMONT**

Atelier 1 Les impacts sociaux	Action 1 : <b>S'intégrer à la vie locale</b>	Action 2 : <b>Recruter localement</b>	Action 3 : <b>Développer la vie locale</b>
Objectif : Qu'est-ce qu'on veut atteindre?	Apprendre à se connaître et s'ouvrir aux autres	Créer des emplois sur le territoire	Favoriser les circuits courts pour l'approvisionnement et les activités du centre
Actions : Qu'est-ce qu'on met en place pour l'atteindre ?	Temps de rencontre		- Identifier les différents acteurs - Etablir les partenariats
Echelon : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Local</li> <li>• Régional</li> <li>• Départemental</li> <li>• National</li> </ul>	Local	Local	Local Départemental Régional
Echéance	Long terme		
Niveau de "rêve" ou de réalisme		Difficulté à recruter selon l'implantation locale.	

## Atelier 2 : Les impacts économiques et touristiques

Les sous-thématiques retenues sont l'image au service de l'attractivité du territoire, la logique partenariale à travers les ressources du territoire (salariés, habitants et prestataires) et la diversification de l'activité pour allonger la saison.

Animé par :

**Bruno Colin**

**Isabelle MONFORTE**

Atelier 2 Les impacts économiques et touristiques	Action 1 : <b>Image au service de l'attractivité du territoire</b>	Action 2 : <b>Partenaires &amp; ressources : habitants, prestataires, salariés</b>	Action 3 : <b>Diversification de l'activité allongement de la saison</b>
Objectif : Qu'est-ce qu'on veut atteindre?	La promotion par les usagers : enfants ambassadeurs	- Création d'un réseau local alimentaire pour une meilleure qualité favoriser l'activité locale l'éducation à l'environnement - Valoriser la qualité	Augmenter les nuitées en dehors de la saison
Actions : Qu'est-ce qu'on met en place pour l'atteindre ?	Réalisation de photos, vidéo, blogs	Contractualisation avec les producteurs locaux et activités pédagogiques	- Créer de nouveaux séjours en adéquation avec les événements locaux en ciblant de nouveaux publics - Positionnement tarifaire - Vie des réseaux
Echelon : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Local</li> <li>• Régional</li> <li>• Départemental</li> <li>• National</li> </ul>	Local étendu aux territoires d'émission des usagers	Local	- National pour les longs séjours - Proximité pour les courts séjours
Echéance	Pendant la durée du séjour		Programmation à N+1
Niveau de "rêve" ou de réalisme	Réaliste	Réaliste	Semi réaliste

Animé par :  
**Pauline FOURCOT**  
**Romain LAUX**

### Atelier 3 : Les impacts environnementaux sur le territoire (éducation à l'environnement et fonctionnement exemplaire)



Les sous-thématiques retenues sont l'exemplarité et les bonnes pratiques des centres de vacances, les projets éducatifs et pédagogiques de sensibilisation à l'environnement et les ressources locales et démarche collective.

Atelier 3 Les impacts environnementaux	Action 1 Travail sur l'exemplarité des centres	Action 2 S'appuyer sur les projets éducatifs et pédagogiques	Action 3 S'appuyer sur les ressources locales et sur une démarche collective
Objectif : Qu'est-ce qu'on veut atteindre?	Construire une charte de l'environnement	Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place d'activités liées à l'environnement	Favoriser les circuits courts
Actions : Qu'est-ce qu'on met en place pour l'atteindre ?	Mettre en place un grenelle de l'environnement des adhérents de l'unat	Création de supports pédagogiques - mettre en commun ces supports	Mettre en place une démarche structurée pour favoriser ces circuits courts
Echelon : <ul style="list-style-type: none"> <li>Local</li> <li>Régional</li> <li>Départemental</li> <li>National</li> </ul>	National	Régional et national	Structuration multi échelle - démarche collective
Echéance	2021	Janvier 2020	Priorité
Niveau de "rêve" ou de réalisme	A définir par l'UNAT	Réaliste	Priorité

## Atelier 4 : Les impacts culturels (sports, loisirs etc.)

Animé par :

Anne CARAYON

Ludovic LEGOFF

Les sous-thématiques retenues sont la démocratisation des activités culturelles, la sensibilisation des enfants à la portée environnementale des pratiques sportives et culturelles et l'accompagnement de l'envie de découverte des enfants.

Atelier 4 Les impacts culturels	Action 1 <b>Démocratiser les activités culturelles</b>	Action 2 <b>Sensibiliser les enfants à l'impact environnemental et à l'éthique des pratiques sportives et culturelles</b>	Action 3 <b>Susciter l'envie de découverte chez les enfants</b>
Objectif : Qu'est-ce qu'on veut atteindre?	Créer un festival de cirque sur le territoire	Sensibiliser les enfants aux impacts de la fabrication de la neige artificielle	Permettre à l'enfant de revenir chez lui avec l'envie de pratiquer des activités culturelles
Actions : Qu'est-ce qu'on met en place pour l'atteindre ?	Ouvrir l'activité cirque aux habitants	Rencontrer les professionnels guides pisteurs moniteurs	Partenariat avec des organismes de formation et des offices du tourisme
Echelon : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Local</li> <li>• Régional</li> <li>• Départemental</li> <li>• National</li> </ul>	Local	Local	International
Echéance	2020	2020	2021
Niveau de "rêve" ou de réalisme	Réaliste	Réaliste	



# Grand témoin - Les centres de vacances, facteurs de cohésion des territoires

Avec la participation de :

**Michel FOURNIER**

Vice-président de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF)

Maire de la commune des Voivres (88)



Ma participation à ce colloque présente deux aspects. Tout le monde peut se retrouver dans les différentes actions étudiées au cours des ateliers. Je rejoins cette notion de circuit court et de développement local.

Je suis maire depuis 1989 des Voivres (Grand-Est) au sud des Vosges, une commune à la limite de la région Bourgogne-Franche Comté sud, un territoire éloigné de trente kilomètres d'Épinal, dans le Val de Vôge.

La première activité économique de ce territoire est celle du lycée professionnel ; le deuxième résulte du centre pour jeunes personnes handicapées et la troisième, c'est la station thermale de Bains-les-Bains. C'est dire que les solutions traditionnelles vis-à-vis de l'économie sont rares.

Dans ce territoire éloigné, le premier problème est le défaitisme de la population, la dévitalisation des villages, les maisons et les fermes abandonnées et en semi-ruines. La logique de cet engrenage était que, en 1989, l'école allait fermer n'accueillant plus que neuf enfants.

J'ai abordé la situation avec pragmatisme : refusant cette fermeture, il fallait faire venir les enfants. Cette première étape a marqué le début de l'intérêt porté aux enfants ; cet intérêt signifiait que les enfants venant avec leurs parents, ces derniers devaient trouver à se loger.

Le conseil municipal a décidé d'acheter des corps de ferme, de les rénover et de les mettre à disposition de familles avec des enfants. Mais faute de réponse économique sur le territoire, le projet était peu intéressant. La seule possibilité était d'offrir une solution inenvisageable par ces familles dans d'autres circonstances, et donc de leur permettre de devenir propriétaires de leur maison. Le projet a ciblé des familles en grande difficulté sociale. Un contrat a été mis en place, prévoyant que le loyer versé venait en déduction du prix de la maison.

Après appel dans la presse, deux familles ont été accueillies, une avec six enfants et l'autre avec cinq enfants. Avec ses 20 enfants, l'école communale était sauvée.

Avec les moyens de la commune, la seule solution tenable financièrement était de créer, pour les travaux, un chantier d'insertion qui a disposé d'une vingtaine de contrats aidés. Le chantier a embauché un peu plus de 600 personnes, dans un dispositif de l'insertion par l'activité économique (IAE). La commune établit en moyenne vingt fiches de paie par mois et est passée de 200 à 330 habitants.

Le succès rencontré par ce dispositif d'acquisition a attiré d'autres familles de toute la France. L'année suivante, le village comptait 35 enfants et une maternelle a été créée, non sans mal. L'année d'après, il y avait 52 enfants et une troisième classe a été ouverte.

La part de la population de moins de vingt ans est alors de 37,5%, ce qui n'est pas sans poser des questions ni sans provoquer quelques difficultés, auxquelles il faut trouver des réponses.

En 1994, une opportunité d'achat d'un étang à vendre se présente. La commune décide de l'acheter en cherchant à donner une réponse économique à cette initiative. Avec les trois enseignantes du village, l'aménagement de cet étang est imaginé en lien avec l'aménagement du temps de l'enfant. Faute de patrimoine remarquable, en partant de l'idée d'une ferme pédagogique, les ressources eau, forêt et nature conduisent à créer un centre d'éducation à l'environnement lié à l'eau et à la citoyenneté, en créant en parallèle une ressource économique, la pisciculture.

Le projet est présenté aux habitants du village au café du village. Il leur est proposé d'acquérir des parts sociales d'une société civile porteuse de ce projet de développement local et de création d'emplois locaux. Les habitants deviennent partenaires : 117 personnes répondent présentes et 100 000 euros sont collectés au titre de la souscription des parts sociales.

L'étang et des corps de ferme pour accueillir les enfants et les hébergements ont été achetés et aménagés en centre d'accueil, Lamaisondici. La communication de ce centre se décline autour du terme « d'ici » : la mairie d'ici, l'eau d'ici, la maison d'ici, etc. Pour réaliser le projet qui nécessitait entre deux et trois millions d'euros d'investissement, la SCI a consenti à la commune un bail emphytéotique de 35 ans de son patrimoine. La municipalité a réalisé les investissements.

La gestion de Lamaisondici a été confiée à l'ODCVL, un des premiers partenaires, qui sait s'appuyer sur les réseaux et le savoir-faire d'autres partenaires. L'ODCVL nous a évité de commettre des erreurs grâce à leur expertise. L'hébergement a été pensé sur plusieurs modes, il est multi-public et propose des chambres avec douches et WC individuels. Des emplois locaux ont été créés.

Pour pérenniser le projet, la municipalité a compris qu'il lui fallait changer de braquet. En écho aux conclusions de vos ateliers, le plus important, c'est de participer à des réseaux et de travailler avec des partenaires, professionnels dans différents domaines. La gestion de l'ODCVL est importante pour faire bénéficier le centre des potentialités de la communication et du savoir-faire de l'organisme. Le rôle d'une collectivité, c'est de pallier l'absence du privé, pas de gérer. Il faut savoir passer la main.

À la suite de ce projet, il y a eu un effet boule de neige. Plusieurs demandes ont été transmises à la commune pour créer un hébergement Jeunesse et sports pour l'été. Au fil du temps, cet hébergement, d'abord sous marabout, a été transformé « en dur » pour s'adapter aux saisons, avec la création d'un abri en bois de 200 m<sup>2</sup>, pour que les activités s'organisent à l'abri des intempéries.

Ce projet s'est construit, au fil du temps sur vingt années, pour répondre aux besoins et en associant les enseignants et les professionnels. L'appropriation par la population a été primordiale pour le développement local.



Pour pérenniser le projet, la municipalité a compris qu'il lui fallait changer de braquet. En écho aux conclusions de vos ateliers, le plus important, c'est de participer à des réseaux et de travailler avec des partenaires, et des professionnels dans différents domaines.

Michel FOURNIER





Les élus doivent aborder la question des centres de vacances sous l'angle des emplois non délocalisables, des circuits courts et de la réponse locale apportée aux producteurs.

Michel FOURNIER



Le projet et sa réponse locale sont consolidés. La seule difficulté qui pourrait survenir, c'est que la structure de l'ODCVL connaisse des difficultés. La commune possède désormais 27 logements sociaux communaux, dont une vingtaine de maisons. Ce qui est important, c'est de retrouver dans ces structures, malgré tout, des réponses, un apprentissage des jeunes au vivre ensemble et une découverte de notre ruralité et de notre territoire.

Les structures membres de l'UNAT peuvent initier des circuits courts, car elles travaillent sur un territoire. Ici, une laiterie qui a fermé a été reprise pour une activité de conserverie et de légumerie dont le premier partenaire a été une structure de l'UNAT qui lui assure un volant d'activité indispensable.

**Louise FENELON-MICHON**

Au sein de l'AMRF, le sujet des centres de vacances est-il abordé ?

**Michel FOURNIER**

Le territoire se retrouve dans un tel projet. Le projet des Voivres est une réponse pour la communauté d'agglomération d'Épinal (78 communes, 116 000 habitants). Le projet entraîne d'autres projets, par exemple l'idée de développer une politique jeunesse spécifique pour attirer des jeunes.

Le sujet n'est pas travaillé dans l'AMRF. L'enjeu est d'inciter les collègues maires du milieu rural à appréhender le jeune de façon différente pour, peu à peu, changer les esprits. C'est plus facile de traiter avec des plus âgés.

**Louise FENELON-MICHON**

Quels conseils nous donneriez-vous pour solliciter les maires des communes d'implantation de nos centres ?

**Michel FOURNIER**

Le premier point est de vous faire mieux connaître par une communication spécifique dont je peux être le relais, en présentant par exemple le centre de vacances comme une réponse à des locaux vides à réinvestir par une activité. Le besoin existe, il faut casser l'image de la « joyeuse colonie de vacances ». Les élus doivent aborder cette question sous l'angle des emplois non délocalisables, des circuits courts et de la réponse locale apportée aux producteurs. Ces projets déclenchent l'associatif, et les associations et leurs bénévoles sont les premiers ambassadeurs du développement de cette activité.

**Louise FENELON-MICHON**

L'UNAT remercie Michel FOURNIER de sa participation et accueille Marc ENGEL, chef du bureau de la protection des mineurs, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



# Le point de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA)

## Marc ENGEL

Chef du bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - DJEPVA



La DJEPVA est présente depuis plus de cinq ans aux côtés de l'UNAT et les échanges riches des colloques qu'elle organise sont plaisants à écouter et instructifs. Les ministres sont également aux côtés de l'UNAT. Le cabinet de Gabriel ATTAL était présent ce matin. Ce sujet concerne le ministère et il sollicite très souvent la DJEPVA. Celle-ci s'efforce d'être force de propositions ; les échanges de ces colloques rendent les expertises, les remarques et les constats d'autant plus forts qu'ils sont ancrés dans la réalité.

Cet été, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le secrétaire d'État ont été présents sur les territoires. Ils sont convaincus et se sentent investis de cette mission. Plusieurs membres du gouvernement ont été présents aux différents événements organisés et se sont déplacés dans les colonies de vacances et accueils de loisirs. L'envie de saisir ces sujets est forte.

La DJEPVA est à l'écoute des préoccupations des acteurs et compte sur leur engagement. Ce secteur est particulier et ses effets sociaux, économiques et environnementaux sont importants sur les territoires. Il contribue au lien social (voir l'étude OVLEJ).<sup>7</sup>

Le but est de montrer que ce qui est réalisé n'a pas qu'une valeur marchande ; que cela a des conséquences en termes d'apprentissage utile dans la société, même si, faute de référentiels, c'est plus compliqué à démontrer. Les savoirs et les compétences acquises en centre de vacances sont concrets, l'ouverture aux autres est utile et transférable dans la vie professionnelle et de citoyen. Le faire savoir permet de mieux défendre les politiques menées par les pouvoirs publics.

Le chantier lancé avec la SNCF témoigne aussi de l'écoute du gouvernement à vos préoccupations et de la présence des pouvoirs publics à vos côtés. De même, la campagne de communication démontre leur implication et l'intérêt des colonies de vacances. La DJEPVA se réjouit de la stabilisation du nombre des départs, témoin de l'efficacité des actions conjuguées.

La DJEPVA a apporté son soutien à différents projets, tels que « ta classe en colo » de la Jeunesse au Plein Air qui s'inscrit dans la continuité éducative et l'articulation des temps et des acteurs. Le ministre pense que les temps éducatifs scolaire et extra font sens. Ce projet est reconduit et amplifié pour l'année scolaire 2019 – 2020.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a produit une étude sur le lien parents-enfants et le rapport au numérique et une étude sur le parcours des jeunes qui rentrent en colonies de vacances.

Dans la région Auvergne Rhône-Alpes, une étude est lancée sur les effets et le lien entre les séjours de vacances et les colonies de vacances et le territoire.

En réponse aux préoccupations du terrain, un groupe de travail va se saisir de la question de la pénurie des éducateurs et des directeurs alors que moins de jeunes s'inscrivent dans une démarche de BAFA/BFDA, et que de nombreux jeunes ne vont pas jusqu'au bout du cycle. Un travail est en cours avec les services et les organismes de formation sur l'abaissement de l'âge d'entrée en BFDA, de 21 ans à 18 ans, suite aux propositions du rapport Dulin/Vérot<sup>8</sup>, et au suivi de ces jeunes.

La question du patrimoine doit également être travaillée, notamment après la pré-étude de 2016, pour identifier les points avec l'UNAT sur lesquels se focaliser.

Je vous remercie, au nom du ministère et de la DJEPVA, de votre implication et vous donne rendez-vous prochainement.

<sup>8</sup> <http://www.jeunes.gouv.fr//IMG/UserFiles/Files/Mission%20simplification%20jeunesse%20Dulin-Verot.pdf>

# Discours de clôture

**Louise FENELON-MICHON**

Responsable de la commission  
«vacances enfants-ados» de  
l'UNAT

Directrice du projet éducatif, de la  
production et du développement  
chez VVL



L'UNAT remercie les experts pour leurs apports pour valoriser notre secteur à travers son utilité sociale, Laëtitia VIPARD, Fred LATOUR, David COSTE, Gilles CAIRE.

L'UNAT remercie les trois directeurs des centres de vacances, Éric MARIANNE, Olivier BERNARD, Geoffrey JOLY, qui ont alimenté la table ronde de ce matin. Ces exemples concrets ont donné des pistes pour travailler davantage, selon les contextes, l'ancrage de nos structures sur leur territoire.

Je rappelle que l'état des lieux opéré aujourd'hui sera suivi l'an prochain d'une deuxième partie pour le compléter.

Les ateliers de cet après-midi ont permis d'imaginer demain et de nouveaux impacts territoriaux et de s'évader.

L'UNAT remercie Michel FOURNIER pour son discours vrai et sincère, et lui donne rendez-vous en réponse à son invitation à l'AMRF pour faire valoir la parole des acteurs des colonies de vacances auprès des élus et des acteurs des territoires d'accueil.

L'UNAT poursuivra son plaidoyer d'une part dans le groupe de travail sur les problématiques avec la SNCF et d'autre part sur la question du recrutement des personnels, directeurs et animateurs. Elle remercie le ministère pour son écoute attentive sur ce dernier point. Il n'est pas possible que des séjours soient annulés faute d'encadrants alors qu'au quotidien l'UNAT et ses structures membres se battent pour développer les départs en colonies de vacances et promouvoir le départ en vacances.

L'UNAT aura cent ans en 2020 et une grande manifestation aura lieu le 28 mai pour porter le droit aux vacances.

Merci aux membres du comité de pilotage, sans lesquels l'organisation de ce colloque serait impossible, Olivier BAUMONT, Anne CARAYON, Bruno COLIN, Natacha DUCATEZ, Pauline FOURCOT, Anthony GUERON, Xavier HERNANDEZ, Gabriel HUBSCHWERLIN, Romain LAUX, Ludovic LEGOFF, Isabelle MONFORTE, Christophe MOULLE et Élise ROINEL. Merci également à leurs associations d'avoir permis leur disponibilité à mes côtés.

L'UNAT remercie ses salariés, mobilisés pour vous accueillir avec une mention spéciale à Marine VLODY, Adrien JIMENEZ, Emmanuelle DESPRES, les chevilles ouvrières de la commission Vacances Enfants, ados et de la mise en place de ce colloque.

Merci à tous les acteurs présents aujourd'hui.

L'UNAT vous invite à la solliciter et vous convie à lui transmettre vos remontées de terrain et vos mises en réseau. Elle est là pour vous.

## **Annexes**

**Annexe 1** : *Bilan de satisfaction*

**Annexe 2** : *Présentation de l'UNAT*

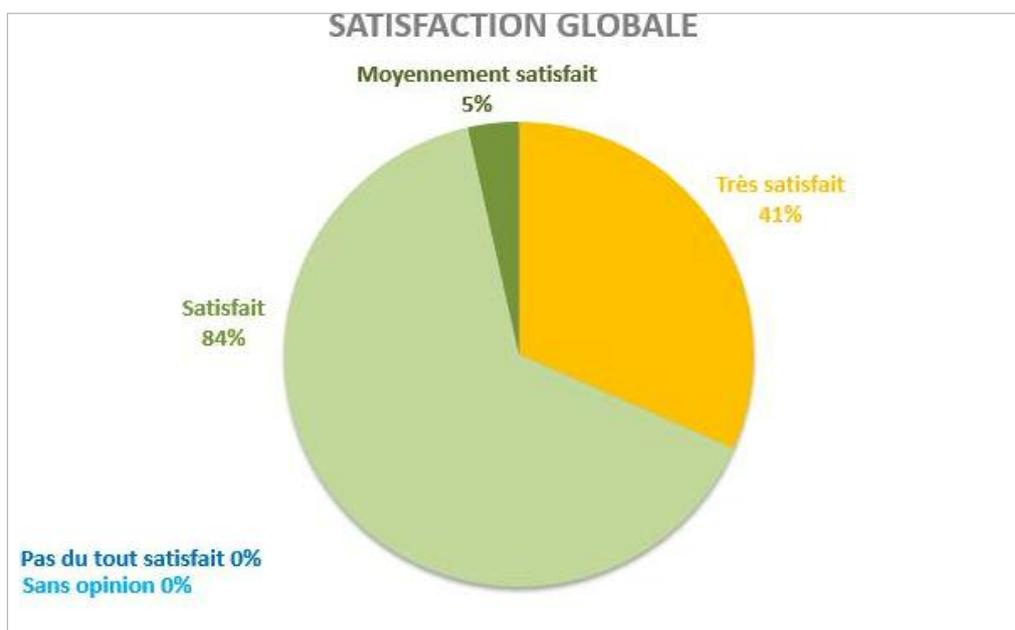
**Annexe 3** : *Glossaire*

# Bilan de satisfaction

Nous remercions encore une fois l'ensemble des participants qui ont répondu à ce questionnaire d'évaluation, et plus largement, tous ceux qui nous ont adressé des mots d'encouragement et de remerciement. Ce soutien conforte l'UNAT à maintenir et à renforcer son action en 2020!

Cette année, l'UNAT a proposé le thème « Les centres de vacances, au coeur de la dynamique des territoires » afin de réfléchir aux manières de valoriser l'apport des centres de vacances dans leur espace géographique.

Le questionnaire de satisfaction a reçu 52 réponses entre le 12 décembre 2019 et le 10 janvier 2020. Ces retours ont permis à l'UNAT de tirer un bilan plus que positif tant en termes d'organisation que sur la qualité des interventions et des échanges qui ont eu lieu lors de la journée.



Le colloque a enregistré 198 inscrits, dont 181 participants élargés.

#### Parmi les points forts :

- ▣ La complémentarité entre acteurs de terrain et expert
- ▣ La complémentarité des temps et des interventions
- ▣ Le format de la journée avec conférences et ateliers
- ▣ L'intérêt des sujets évoqués

#### Parmi les points perfectibles :

- ▣ Temps d'échanges trop courts dans les ateliers
- ▣ Nombre de participants trop élevé dans les ateliers

Les interventions de la matinée et les supports vidéos élaborés pour l'occasion ont particulièrement été appréciés.

### 1. L'organisation : 96% de satisfaits ou très satisfaits

L'organisation du colloque a reçu des avis très positifs.

#### Parmi les points positifs :

- ▣ Bonne gestion organisationnelle
- ▣ Un accueil professionnel et avenant
- ▣ Lieu bien localisé et adapté au format

#### Parmi les points perfectibles :

- ▣ Orientation vers les ateliers
- ▣ Manque de temps informels

### 2. Le contenu : 90% des répondants se sont dit satisfaits, voire très satisfaits, de la thématique abordée

Le contenu et le programme de ce colloque ont suscité de manière générale une satisfaction des participants.

Parmi les points forts :

- ▣ Bon choix de table ronde
- ▣ Des informations de qualité, avec des acteurs variés
- ▣ Des échanges intéressants et riches

Parmi les points perfectibles :

- ▣ Temps trop court ne permettant pas d'approfondir la réflexion
- ▣ Choix des structures peu diversifié

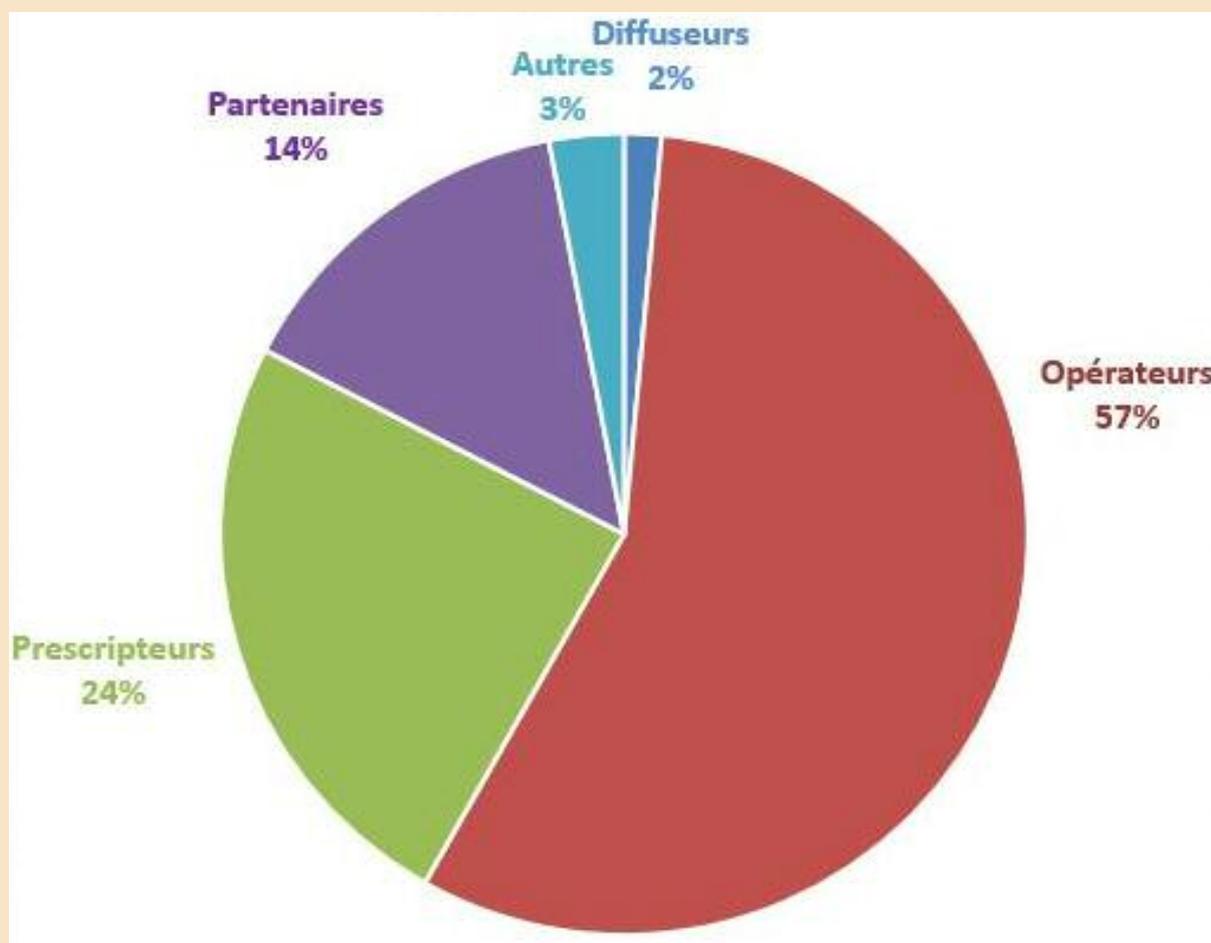
Retour sur les ateliers : Avec 62% de satisfaction pour les ateliers, ces temps interactifs semblent toujours appréciés par les participants car ils suscitent les rencontres et échanges entre acteurs du secteur.

### 3. Prochain colloque en novembre 2020

La 9e édition du colloque de l'UNAT dédié aux colonies de vacances aura lieu en novembre 2020. Il s'inscrira dans le même objectif que les précédents événements : apporter une vision large et positive du secteur des colonies de vacances. Plus d'informations au printemps 2020.

Programme et inscriptions en septembre-octobre 2020 sur le site de l'UNAT [www.unat.asso.fr](http://www.unat.asso.fr)

## TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS



**Opérateurs:** hébergeurs et organisateurs de séjours

**Prescripteurs:** collectivités comités d'entreprise, syndicats

**Partenaires:** institutionnels transporteurs

**Diffuseurs:** organisme de militantisme et de défense des intérêts du secteur

**Autres:** cabinet d'études, étudiants, journalistes universitaires

Le colloque de l'UNAT dédié aux séjours de vacances collectives pour mineurs apparaît désormais comme étant le rendez-vous de l'année pour le secteur des colonies de vacances. Le colloque bénéficie d'une vraie reconnaissance institutionnelle avec la présence des représentants de VACAFet du ministère en charge de la jeunesse à chaque édition (présents tout au long de la journée, depuis 2012).

Globalement depuis 4 ans les 3 tendances qui se confirment chaque année sont :

- augmentation de la proportion des participants appartenant au réseau : 60% en 2020 contre 55% en 2015;
- une meilleure représentativité des territoires (hors IDF) : 45% en 2020 contre 39% en 2015;

## Qu'est ce que l'UNAT ?

L'Union Nationale des Associations de Tourisme est une association reconnue d'utilité publique, créée en 1920 et qui inscrit son action dans le cadre d'un projet d'intérêt général à but non lucratif. Elle rassemble les principaux acteurs à but non lucratif qui s'engagent en faveur d'un tourisme respectueux des hommes et des territoires.

L'Union mène des actions pour représenter le secteur du tourisme associatif auprès des pouvoirs publics et partenaires sociaux dans l'objectif de contribuer au développement d'une politique sociale des vacances et du tourisme. La valorisation du secteur, la mise en place de partenariats et d'outils à disposition des adhérents ainsi que la gestion d'un fonds mutuel de garantie forme un ensemble d'éléments qui viennent soutenir le développement de ses membres. Par ailleurs elle développe des partenariats et des projets au niveau européen aux côtés de l'Organisation Internationale du Tourisme Social (OITS).

Parce que les vacances sont un temps de rupture avec son quotidien, un temps de partage propice au renforcement des liens familiaux ou amicaux, et pour les plus jeunes, l'occasion de s'épanouir et de se développer, l'association défend la valeur sociale de vacances accessibles au plus grand nombre.

La démocratisation du tourisme n'a été possible que par l'action des opérateurs de tourisme social et de plein air proposant des hébergements adaptés à l'évolution des attentes des vacanciers. Ces organisations, en aménageant des sites sur des zones parfois peu touristiques maintiennent une activité économique et sociale garantissant un tourisme qui soit source de bénéfices locaux.

Enfin, par son modèle de gouvernance multi-partie prenante et une culture partenariale forte, le tourisme associatif et social que valorise et défend l'UNAT propose une approche différente des entreprises lucratives.

De nombreuses initiatives du réseau apportent un impact économique et social bénéfique sur les territoires, tout en mobilisant différents acteurs de la société dans le cadre d'un développement durable des sites d'hébergements.

## Les chiffres de l'UNAT 2019

70 structures nationales sont aujourd'hui adhérentes à l'UNAT et plus de 500 membres régionaux sont réunis au sein de délégations régionales.

Le réseau compte environ 1500 établissements de tous types (villages vacances, centres sportifs, auberges de jeunesse, refuges, gîtes, campings, centre internationaux de séjours...), pour un chiffre d'affaires de 1,15 Md€.

6 millions de vacanciers sont accueillis chaque année, représentant 20 millions de nuitées

Pour en savoir plus : découvrez notre vidéo « [C'est quoi l'UNAT ?](#) » et notre site [www.unat.asso.fr](http://www.unat.asso.fr)

## Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ACM : accueil collectif de mineurs
ALSH : Accueil Loisirs Sans Hébergement
ANCV : Agence nationale pour les chèques vacances
BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
CAF : Caisses d'Allocations Familiales
CE : Comité d'entreprise ou Comité d'établissement
CLAVIM : Cultures Loisirs Animations de la Ville Issy-Les-Moulineaux
CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales
COG : Convention d'Objectifs et de Gestion
COFIL : Comité de Pilotage
COFRAD : Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant
DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles
INJEP : Institut Nationale de la Jeunesse et de l'Education Populaire
JPA : La Jeunesse au Plein Air
MECS : Maison d'enfant à caractère social
MEOS : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques
ODCVL : Office départemental des centres de vacances et de loisirs
OVLEJ : Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes
PEP : les Pupilles de l'enseignement public
RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français
SNU : Service Nationale Universel
TAP : Temps d'Activités Périscolaires
UNAT : Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air
UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund
VACAF : Aides aux vacances en famille
WV : Vacances Voyages Loisirs

### Ouvrage édité par

UNAT

### Directeur de publication

Simon THIROT, UNAT

### Rédaction et réalisation

Nathalie LEVRAY, Alternatives Economiques

Marine VLODY, UNAT

### Comité de pilotage 2019

Présidé par : Louise FENELON-MICHON, UNAT, VVL

Emmanuelle DESPRES, UNAT

Bruno COLIN, UNAT, ODCVL

Adrien JIMENEZ, UNAT

Olivier BEAUMONT, Temps Jeunes

Anne CARAYON, La JPA

Elise ROINEL, La JPA

Natacha DUCATEZ, OVLEJ

Xavier HERNANDEZ, UCPA

Isabelle MONFORTE, Fédération générale des PEP

Pauline FOURCOT, Fédération générale des PEP

Gabriel HUBSCHWERLIN, UFCV

Anthony GUERON, CCE Véolia

Ludovic LEGOFF, UNAT IDF, ADN

Romain LAUX, UNAT Grand Est

Christophe MOULLE, CLAVIM

Simon Thirot, UNAT

Marine VLODY, UNAT

### Crédits photos

© Pixabay.com

© Photolia

© UNAT / Eva Brillo et Marine Vlody

### Impression

Dix-neuf

### ISSN (International Standard Serial Number)

2558-5886



**UNAT**  
8, rue César Franck, 75015 Paris  
Tél: 01 47 83 21 73  
Fax: 01 45 66 69 90  
**infos@unat.asso.fr**  
**www.unat.asso.fr**

